** Année 1949. — N° 28 C. R. Le Numéro : 5 francs. Jeudi 7 Avril 1949. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 28e SÉANCE

Séance du Mercredi 6 Avril 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Vérification des pouvoirs (suite).
Etablissements français de l'Océanie: adoption des conclusions du 4e bureau.
3. — Entreprises de desserte des îles côtières de l'Atlantique. — Adoption, sans débat, d'un avis sur un projet de loi.
4. — Vol entre parents. — Adoption, sans débat, d'un avis sur une proposition de loi.
5. — Dépenses d'investissement pour l'exercice 1949. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
Suite de la discussion générale: MM. Demusois, Primet, Longchambon, Boisrond, Berlaud, Arouna N'Joya, Alex Roubert, président de la commission des finances; Jules Pouget, Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances; Saller, Marius Moutet, André Dietheim, Georges Laffargue.
Passage à la discussion des articles.
6. — Commission des affaires étrangères. — Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.
7. — Renvoi pour avis.
8. — Transmission de projets de loi.
9. — Transmission d'une proposition de loi.
10. — Dépôt d'un avis.
11. — Dépenses d'investissement pour l'exercice 1949. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
Art. 1er:
MM. Dulin, président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Léon David.
Amendement de M. Debré. — MM. Debré, Longchambon, Pellene, rapporteur de la commission des finances; Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances. — Rejet au scrutin public.
Renvoi de la suite de la discussion: MM. Abel-Durand, Jacques Debû-Bridel, Alex Roubert, président de la commission des finances.
12. — Commission du travail. — Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.
13. — Dépôt de rapports.
14. — Dépôt d'un avis.
15. — Règlement de l'ordre du jour.
MM. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances; Alex Roubert, président de la commission des finances.

PRESIDENCE DE M. KALB,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

VERIFICATION DE POUVOIRS (suite).

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du quatrième bureau sur les opérations électorales des établissements français de l'Océanie.

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 6 avril 1949 et au compte rendu analytique de la séance du 5 avril 1949.

Votre quatrième bureau conclut à la validation

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du quatrième bureau tendant à la validation des opérations électorales des établissements français de l'Océanie.

Les conclusions du quatrième bureau sont adoptées.

En raison du décès de M. Quesnot, la vacance du siège est prononcée. Avis en sera donné à M. le ministre de la France d'outre-mer.

— 3 —

ENTREPRISES DE DESSERTE DES ILES COTIERES DE L'ATLANTIQUE

Adoption sans débat d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant abrogation de l'acte dit loi du 31 mars 1942 relative à la fusion des entreprises de desserte des îles côtières et de traversée des estuaires de l'Atlantique (n°s 70 et 226, année 1949).

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. J'en donne lecture.

« *Article unique.* — Est expressément constatée la nullité de l'acte dit « loi du 31 mars 1942 relative à la fusion des entreprises de desserte des îles côtières et de traversée des estuaires de l'Atlantique. »

« Toutefois, cette nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de l'application dudit acte antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi. »

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 4 —

VOL ENTRE PARENTS

Adoption, sans débat, d'un avis sur une proposition de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 380 du code pénal (vol entre parents). (N°s 117 et 225, année 1949.)

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. J'en donne lecture:

« *Article unique.* — Le premier alinéa de l'article 380 du code pénal est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Ne pourront donner lieu qu'à des réparations civiles les soustractions commises:

« 1° Par des maris au préjudice de leurs femmes, par des femmes au préjudice de leurs maris, par un veuf ou une veuve quant aux choses qui avaient appartenu à l'époux décédé;

« 2° Par des enfants ou autres descendants au préjudice de leurs pères ou mères ou autres ascendants, par des pères ou mères ou autres ascendants au préjudice de leurs enfants ou autres descendants;

« 3° Par des alliés aux mêmes degrés, à condition que les soustractions soient commises pendant la durée du mariage et en dehors d'une période pendant laquelle les époux sont autorisés à vivre séparément ».

Je mets aux voix l'avis sur la proposition de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 5 —

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1949

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949 (n°s 229 et 254, année 1949).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Demusois.

M. Demusois. Mesdames, messieurs, dans la discussion générale, je désire m'en tenir, au nom du groupe communiste, à quelques observations.

La première portera sur les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à examiner le projet en discussion.

Il s'agit d'autoriser M. le ministre des finances à consentir, pour l'année 1949, sur les ressources du fonds national de modernisation et d'équipement, des avances et des prêts à concurrence de 269 milliards de francs, ainsi que d'accorder à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour cette même année, des autorisations de programme s'élevant à 359.650 millions de francs et des autorisations de payement d'un montant global de 270 milliards de francs.

Toutes ces dépenses ont pour objet la reconstruction, la modernisation et l'équipement, au titre de l'exercice 1949. Déjà, en 1948, nous avons voté un certain nombre de milliards d'autorisations du même ordre. Mais, à cette époque, nous avons fait remarquer au Gouvernement qu'il était anormal de nous demander de telles autorisations de dépenses et le financement de celles-ci sans, au préalable, saisir les assemblées du plan d'aménagement et d'équipement national auquel prétendent se rattacher les programmes d'investissement et d'équipement qui nous sont soumis.

N'aurait-il pas été plus rationnel, par exemple, que la discussion approfondie du plan précédât celle du projet autorisant les dépenses d'investissement et d'équipement que nous débattons aujourd'hui ? L'examen du plan par le Parlement est, selon nous, d'autant plus nécessaire que c'est au travers de celui-ci que nous pourrons dégager la politique du Gouvernement en ce qui concerne la reconstruction de notre pays et le développement de notre économie nationale.

L'an dernier, plus exactement par l'article 4 de la loi du 17 août 1948, l'Assemblée nationale avait fait obligation au Gouvernement de soumettre à son approbation, avant le 31 décembre 1948, le plan de modernisation et d'équipement de la métropole et des territoires d'outre-mer de telle façon que nous fussions à même d'en connaître d'abord, pour nous prononcer ensuite, l'ensemble des objectifs que la commission du plan proposerait pour la période de quatre années en vue de développer la production nationale.

Le Gouvernement, vous en conviendrez, ne s'est pas particulièrement ému de cette obligation, puisque aussi bien le projet qui nous est soumis est limité au seul programme de 1949 et que nous ne possédons pas pleinement les justifications qui devraient nous être données.

J'entends bien qu'à défaut de la présentation du plan, nous avons pu, en séance de la commission des finances, entendre un haut fonctionnaire de la commission du plan qui, avec une réelle bonne volonté et avec une grande clarté technique, a bien voulu répondre à toutes les questions qui lui furent posées et cela après nous avoir brossé un tableau assez clair des principaux caractères du futur plan dont le Gouvernement est d'ailleurs saisi. Mais chacun de vous estimera que si bonne qu'ait été l'audition de ce haut fonctionnaire par les membres de la commission des finances, cela ne saurait suffire pour juger de l'ensemble du plan et donner à celui-ci la consécration du Parlement.

C'est pourquoi il nous semble difficile, sinon impossible, de nous prononcer sur les propositions contenues dans le projet gouvernemental. Il nous semble impossible d'accepter d'être invités à donner notre agrément à des propositions fractionnées d'un plan que nous ne connaissons pas dans son ensemble. Mon affirmation n'a rien d'exagéré; nous ne connaissons officiellement rien du plan auquel se réfèrent les programmes qui nous sont soumis.

C'est d'ailleurs ce qui explique certaines interventions sévères mais justes produites à cette tribune même, par des membres de la majorité gouvernementale.

A ce propos, je me plais à citer l'excellente intervention de M. Saller, dénonçant la mauvaise politique du Gouvernement à l'égard de l'Union française et protestant contre l'absence de prévisions en ce qui concerne les investissements dans les départements et les territoires de l'Union française.

Avec M. Saller, ainsi que je l'ai dit, d'ailleurs, en commission des finances, nous considérons comme inadmissible de ne pas avoir tenu compte des besoins de l'Union française. Les départements, les territoires de l'Union française, cela fut souvent démontré, ont de grandes possibilités de développement économique. Ne pas leur accorder une part dans la répartition des investissements prévus, c'est, en fait, par application d'une politique que nous condamnons, leur refuser leur droit légitime au progrès. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De même, nous comprenons et nous approuvons les protestations qui se sont élevées à l'Assemblée nationale et dans cette enceinte sur, qu'on le veuille ou non, l'insuffisance des investissements prévus pour l'agriculture et la reconstruction.

Une vue d'ensemble que seul l'examen d'un plan de modernisation et d'équipement pouvait nous donner aurait pu nous conduire, sinon à une meilleure répartition des crédits prévus, tout au moins à une plus juste appréciation quant à leur répartition et leur utilisation.

J'entends bien qu'un plan dit de modernisation et d'équipement ayant pour but de développer les activités de base, d'accentuer la productivité et d'orienter la production en vue d'équilibrer la balance extérieure avait été mis au point par la commission du plan et que le gouvernement de M. Léon Blum en fut saisi dès janvier 1947; mais ce plan, dit plan Monnet, ne fut jamais présenté au Parlement et nous sommes en droit de poser la question: ce plan existe-t-il toujours ? N'a-t-il pas subi d'importantes modifications pour lesquelles la préoccupation dominante ne fut pas celle des intérêts français que nous avons la mission de sauvegarder et de défendre ?

M. Pierre Boudet. Après ceux de la Russie!

M. Demusois. Car, s'il est malheureusement vrai que le Parlement français n'a

jamais été saisi du plan Monnet, il n'en demeure pas moins que l'Amérique a été plus favorisée que nous puisque le plan lui fut porté par M. Léon Blum, lequel, on s'en souvient, était accompagné de M. Monnet. Ainsi, avant même que le Parlement français ait eu à connaître et à débattre de ce plan, à fixer sa position, le plan Monnet était soumis à l'examen, à l'appréciation, à la correction des maîtres américains. Je passe sur cette humiliation et je pose la question: où en sommes-nous aujourd'hui ?

A la deuxième séance du 1er mars 1949, M. le ministre des finances et des affaires économiques déclarait que le retard apporté à présenter le plan de modernisation et d'équipement au Parlement français résultait du fait que le Gouvernement avait déposé son programme d'investissement devant l'organisation européenne de coopération économique; que celui-ci avait reçu dix-neuf autres plans et que ces plans ont montré entre eux une certaine absence de liaison; qu'il y avait besoin, dans ces conditions, de les rapprocher les uns des autres et que pour fournir au Parlement le travail complet auquel il a droit, on était obligé d'attendre la fin des travaux de l'organisation européenne. Tel a été le langage de M. le ministre à l'Assemblée nationale.

Me permettra-t-on d'observer qu'avant même de consulter l'organisation soi-disant européenne, il eût été plus correct de consulter d'abord le Parlement français ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ne comprend-on pas que, même si notre programme devait être un jour soumis à cet organisme soi-disant européen, sur l'autorité duquel je fais d'ailleurs toutes les réserves, ne comprend-on pas, dis-je, que la position du Gouvernement français eût été d'autant plus solidement établie que le Parlement aurait contribué à la mise au point du plan et lui aurait donné l'autorité qui s'attache à nos institutions ?

Sans avoir rejeté ouvertement et définitivement le plan Monnet, on lui a substitué, sans consultation du Parlement français, un plan quadriennal, dont le projet qui nous est soumis constitue la première tranche.

Or, de ce plan quadriennal, dont le contenu exact ne nous est pas encore connu et n'est peut-être même pas définitivement fixé, mais dont nous avons cependant connaissance des lignes générales, que nous faut-il dégager ? Au point de vue pratique, quelles peuvent en être les conséquences pour notre pays ?

M. Pellenc, dans son rapport, nous les précise: « Le plan Monnet, dit M. Pellenc, avait essentiellement pour objet de développer la production nationale afin d'assurer l'indépendance économique de la France et d'élever le niveau de vie individuel ou collectif de la population. Il préconisait à cet effet l'accroissement du rendement du travail, le plein emploi de la main-d'œuvre et le développement des échanges extérieurs, ces divers buts ne pouvant être atteints que par la modernisation des équipements comme des méthodes considérée comme une nécessité vitale ».

« Si le plan Monnet, dit toujours M. Pellenc, continue officiellement à servir de base aux efforts à entreprendre pour le redressement économique, en fait, ses objectifs et ses méthodes ne sont pas entièrement maintenus... » « Les modifications les plus importantes, continue notre rapporteur, concernent:

« 1° L'agriculture. La nécessité d'équilibrer par nous-mêmes d'ici quatre ans notre balance courante avec l'étranger a obligé à reviser les objectifs de production agricole assignés aux commissions de modernisation et à les aménager en vue de la possibilité d'exporter des produits agricoles de base, au lieu que le but primitif était seulement que la France se suffise à elle-même. Tels qu'ils ont été approuvés par le conseil supérieur de l'agriculture, les nouveaux objectifs fixés pour 1952 sont appelés à changer radicalement l'orientation de l'agriculture française traditionnellement tournée vers la satisfaction des besoins intérieurs et qui devrait devenir exportatrice de blé, de viande et de produits laitiers. »

En ce qui concerne les industries mécaniques, les modifications les plus importantes sont également précisées par M. Pellenc, rapporteur. Il dit:

« Qu'il s'agisse de l'industrie textile, de l'industrie des machines-outils, de l'industrie automobile, il n'est plus rien prévu. Or, ces industries étaient classées naguère dans les secteurs prioritaires de la production. Le plan Monnet prévoyait à leur profit une intervention de l'Etat en ce qui concerne la répartition des matières et des devises, ainsi que la distribution du crédit, ceci en vue d'assurer à la fois la consommation intérieure et l'exportation. Non seulement on ne leur assigne plus d'objectifs, mais il n'est plus question du tout d'une aide financière qu'il apparaissait cependant indispensable, il y a deux ans, de leur accorder. »

« Le plan quadriennal, poursuit M. le rapporteur, apparaît donc résolument orienté vers la production agricole et la production des matières premières industrielles, nécessaires tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation, la production des objets fabriqués devenant un objectif secondaire, n'ayant plus désormais pour but que la satisfaction des besoins intérieurs. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) « Il est donc, dit M. Pellenc, à l'opposé du plan Monnet qui prévoyait presque exclusivement l'exportation des produits fabriqués.

« L'un recherchait l'indépendance économique en modernisant et développant tous les secteurs essentiels de la production française, au besoin en important des matières premières destinées à être transformées avant consommation ou exportation.

« L'autre poursuit l'équilibre de la balance des comptes en développant au maximum la production des matières premières en vue de l'exportation.

« Le plan Monnet, pour atteindre les objectifs assignés, faisait appel à toutes les initiatives en accordant assez largement l'aide de l'Etat à celles qui n'avaient pas les moyens matériels et de financement nécessaires. »

M. Alfred Paget. Nous avons déjà lu tout cela dans le compte rendu analytique.

M. Demusois. Je m'excuse beaucoup auprès de notre collègue qui peut être quelque fois impatient de voir un autre orateur me succéder, probablement un orateur de son groupe, mais j'ai cru utile — et je m'en excuse auprès de vous — de rappeler une partie essentielle qui risque d'être estompée dans l'ensemble de la discussion. Vous verrez quelles conclusions je vais en dégager tout à l'heure.

M. Alfred Paget. C'est ce qu'on attend.

M. Demusois. Je vous ferai observer, avec beaucoup de politesse, que je n'oblige personne à m'écouter et que s'il vous plaît de ne pas m'entendre, vous avez la libre disposition de votre personne.

J'indique par conséquent que, toujours suivant M. le rapporteur Pellenc, « le plan quadriennal... limite au contraire, pour la plus grande partie, l'aide de l'Etat aux entreprises publiques, ne faisant en fait appel, en dehors de ces dernières, qu'aux entreprises privées assez puissantes économiquement pour se passer de son concours.

« On assiste donc à une modification profonde de la politique économique... mais aussi à une modification profonde dans la mise en œuvre des divers éléments susceptibles de concourir à la réalisation des nouveaux objectifs assignés. »

Je veux encore donner deux autres citations, très rapidement, de l'opinion exprimée ici même par M. Pellenc, rapporteur, et ce sont les dernières. (*Interruptions à gauche.*)

M. Alfred Paget. Nous savons tout cela!

M. Marrane. J'ai, au contraire, l'impression que beaucoup de nos collègues n'ont pas lu le rapport de M. Pellenc.

M. Demusois. Je pense que M. Marrane a raison. J'ai un peu le sentiment que, dans cette assemblée, et peut-être y compris mon interrupteur, beaucoup n'ont pas lu le rapport de M. Pellenc. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alfred Paget. Je vous demande pardon!

M. Demusois. Cependant, je le trouve si intéressant que je n'ai pu résister à la tentation d'en citer, au moins en partie, les passages essentiels.

M. Georges Laffargue. Le rassemblement des gauches vous remercie pour la publicité que vous lui faites. (*Sourires.*)

Je suis d'accord avec tous les Pellenc, le premier et le second. Mais, le premier, monsieur Marrane vous a quelque peu été désagréable, il y a là un rapport sur les entreprises nationalisées qui n'est pas un éloge de la gestion de M. Tillon.

M. le président. Veuillez laisser continuer l'orateur.

M. Demusois. Je vais demander la permission à M. Laffargue de continuer. (*Rires.*)

M. Georges Laffargue. Je vous en prie.

M. Demusois. Je vous en remercie.

M. Pellenc, par conséquent, ajoutait aussi: « Par ailleurs, les exportations envisagées doivent être essentiellement constituées par des produits agricoles (30 p. 100 de plus qu'en 1947) et des matières premières industrielles non transformées (275 p. 100 de plus qu'en 1947).

« Par contre, les produits industriels transformés seront en diminution très sensible: 10 p. 100 pour l'industrie mécanique et électrique et 40 p. 100 pour l'industrie textile.

« Cette transformation profonde dans les objectifs de notre production est peut-être une nécessité internationale économique ou politique, ce n'est pas le lieu, dit-il, d'en discuter ici.

« On peut cependant souligner que cette nouvelle orientation présente quelque analogie avec celle que l'on a voulu assigner à la France dans les premiers mois de l'occupation. »

Il y a là un rapprochement qu'il fallait marquer, n'est-ce pas ?

« Se rend-t-on, en tout cas, exactement compte des répercussions économiques, sociales et peut-être mêmes politiques que cette transformation peut avoir, étant donné le court délai dans lequel elle devra s'opérer.

« Ce sera, dit M. Pellenc, — écoutez bien — : « ...la fermeture de nombreuses entreprises dans le secteur de la mécanique, de l'électricité, des textiles en particulier; le licenciement de la main-

d'œuvre et, sans doute, le chômage, en attendant son remploi, souvent dans une région différente et pour des tâches également différentes pour lesquelles elle n'est nullement préparée: l'agriculture, les industries extractives, les industries minières, la sidérurgie.

« Croit-on, dans ces conditions, que les objectifs assignés pourront être vraiment atteints, le niveau de vie actuellement maintenu, la balance des comptes équilibrée ?

« En un mot croit-on réellement être assez fort et assez habile pour commander aux « réalités de la vie », qu'elles épousent en moins de quatre ans tous les contours nouveaux imposés par les prévisions d'un papier ? »

« On peut bien, en effet — et c'est relativement facile — décider sur le papier que, d'ici quatre ans, la France limitera considérablement ses industries de transformations et multipliera par quatre ses industries extractives ou sa sidérurgie ? Mais croit-on que, touchée par ces changements, la forte proportion de travailleurs français occupés aujourd'hui aux tâches délicates qu'impliquent les industries de travaux finis — tâches dans lesquelles avec une formation professionnelle patiemment acquise s'affirment nos qualités traditionnelles de jugement, de méthodes et de précision — abandonnera de gaîté de cœur cette activité et les cieux sous lesquels elle s'exerce pour reprendre dans une autre contrée une activité nouvelle qui rendra vaines leurs acquisitions antérieures et les rapprochera du manœuvre ou de l'ouvrier sans spécialité ?

« Or, dit M. Pellenc, on ne relève le pays que dans un élan collectif et dans un climat qui seul peut créer le sentiment de la quiétude, de la sécurité, de la stabilité que l'on doit pouvoir assurer pour l'avenir. Et c'est précisément l'inverse que va engendrer ce projet ».

Ainsi s'exprimait M. Pellenc, rapporteur de la commission des finances.

Moi qui suis souvent en désaccord avec lui, en particulier sur les questions relatives aux nationalisations, j'ai voulu souligner, pour en démontrer l'importance, certaines de ses déclarations. J'ai l'impression très nette que, comme nous, M. Pellenc a obéi à un sentiment national. (*Rires*).

Il a mesuré, comme nous, l'étendue de l'emprise extérieure dans notre vie économique et en a vu les dangers pour notre pays; et, en s'exprimant comme il l'a fait dans son rapport, M. Pellenc a manifesté, tout comme nous, son souci de conserver à la France son plus grand bien: l'indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi donc se trouvent exprimées par M. Pellenc des opinions que, pendant de longs mois, nous étions seuls à défendre.

Des citations de M. Pellenc, il ressort que nous avions raison, nous, les élus communistes, de dénoncer cette politique de démission nationale qui conduit à la ruine certaine de nos industries principales, en particulier nos industries nationales, et qui place l'ensemble de notre production industrielle et agricole, ainsi que nos transactions commerciales, sous un contrôle étranger à la France.

Les citations que j'ai faites témoignent aussi que nous avions raison de dénoncer la politique marshallienne du Gouvernement français.

Plusieurs sénateurs au centre. Ah!

M. Demusois. Vous vous trouvez mal, messieurs ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Georges Laffargue. Non, ni vous non plus, d'ailleurs.

M. Demusois. Généralement, un tel ah! est l'indice d'une mauvaise santé! (*Exclamations.*)

M. Marrane. M. Laffargue est anémique !

M. Demusois. Je reprends donc mon exposé.

Les citations que j'ai faites témoignent aussi que nous avions raison de dénoncer la politique marshallienne du Gouvernement français, affirmant que cette politique conduisait les travailleurs au chômage et, de ce fait, à une plus grande misère pour eux et leurs familles.

M. Georges Laffargue. Ils n'ont qu'à vous regarder, les travailleurs, pour être satisfaits!

M. Primet. Voilà un argument bien lamentable de votre part.

M. Demusois. Soyez plus spirituel, je vous en prie, monsieur Laffargue!

M. Marrane. Ne demandez pas l'impossible !

M. Georges Laffargue. Je m'élève toujours à la hauteur de mon sujet.

M. Demusois. Si vous avez besoin d'inspiration, monsieur Laffargue, saint Louis est toujours à votre disposition. (*L'orateur désigne la statue de saint Louis. — Rires à l'extrême gauche.*)

En fait, ce plan quadriennal, qui écarte le plan Monnet, a pour objet de nous placer plus étroitement encore dans le cadre du plan Marshall qui, comme vous le savez, inspirera tous les travaux de l'organisation, soi-disant européenne, de coopération économique.

Ainsi donc, en contradiction avec le plan Monnet, d'inspiration nationale, le plan quadriennal nous placera un peu plus sous la dépendance américaine; et ceci souligne avec plus de netteté, non seulement la différenciation et l'opposition existant entre le plan Monnet et le plan Marshall mais aussi, et c'est ce qui est le plus dramatique, un abandon plus accentué de notre indépendance nationale.

Le plan Monnet, nous l'avons dit, avait pour but de développer des activités de base, d'accentuer la productivité, c'est-à-dire d'augmenter la production pour assurer pratiquement et rapidement le relèvement industriel et commercial, le relèvement économique de notre pays. Le plan Monnet n'avait pas pour objectif de trouver des débouchés à une production excédentaire ou un emploi à des capitaux pléthoriques. Le plan Marshall a un tout autre caractère et un autre objet. Il est inspiré, avant tout, de la situation économique des Etats-Unis. Il vise surtout au développement des exportations américaines et tend également à favoriser l'exportation des capitaux américains.

De ce point de vue, le plan Marshall s'oppose donc au plan Monnet. Les deux plans sont d'un caractère absolument différents. Ils expriment deux économies contraires, deux économies concurrentes. C'est à notre avis cette opposition fondamentale du plan Monnet et du plan Marshall qui constitue à n'en pas douter la cause réelle du retard du Gouvernement à nous présenter, comme il aurait dû le faire, le plan d'ensemble de modernisation et d'équipement qui seul pouvait, en nous éclairant sur la politique gouvernementale, nous permettre de comprendre et de justifier les autorisations de dépenses qui nous sont demandées. Or, cette politique qui met en cause les intérêts français et notre indépendance nationale, le Gouvernement ne tient pas à ce qu'elle soit révélée devant le pays et discutée au Parlement. Mais, si le Gouvernement sait se taire, il en est d'autres qui savent parler. Par exemple, j'ai ici sous les yeux un article du 8 mars 1949 extrait d'une publication bien française du service de documentation, éditée sous le patronage du secrétariat général du Gouvernement et qui reproduit un article de la grande revue américaine *Fortune*.

Un sénateur à l'extrême gauche. C'est tout un programme!

M. Demusois. Que dit cette revue américaine ? Je vous demande encore la permission de vous donner lecture, non pas de l'ensemble de l'article, mais des passages qui ont trait à la politique dans laquelle le Gouvernement prétend nous entraîner.

On écrit: « Quand, au printemps dernier, les Français vinrent demander à l'E. C. A. de débloquer les fonds de contrepartie, celle-ci n'a pas donné son accord. Comment, a déclaré l'E. C. A., votre budget ordinaire n'est pas équilibré, sans parler des dépenses extraordinaires exécutées en vertu du plan Monnet et tout déblocage de fonds aurait des conséquences inflationnistes et non pas déflationnistes.

« Les Français s'en allèrent et revinrent rapidement avec un plan de trois mois couvrant toutes les dépenses à l'exception de quelques dépenses d'investissement. L'E. C. A. a dit: « Bien! », mais elle a demandé que l'Assemblée adoptât d'abord les mesures proposées pour leur donner force de loi.

« Trois gouvernements successifs s'effondrèrent en essayant de faire adopter ces mesures. Finalement, le gouvernement Queuille réussit à les faire passer. De lourds impôts supplémentaires furent votés, le premier ministre Queuille donna l'ordre à la Banque de France de restreindre les crédits. Pour la première fois dans l'histoire, malgré les hurlements de la presse financière, le papier commercial portant trois signatures n'est plus automatiquement réescomptable.

« En compensation, l'E. C. A. a débloqué quelques fonds de contrepartie, mais seulement pour deux mois et après un examen sérieux.

« Le 28 décembre, M. David Bruce, chef de l'E. C. A. en France, débloquait 25 milliards de francs pour réduire la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque de France. Il a agi ainsi à la condition que le plafond des prêts sans intérêt que l'Etat peut obtenir de la Banque de France soit ramené de 200 à 175 milliards de francs. C'est la première fois, depuis vingt ans, que ce plafond a été abaissé. Probablement l'E. C. A. a fait pression sur le Gouvernement autant qu'elle l'a pu pour l'adoption du budget de 1949. »

Après cela, vous viendrez dire que, de l'extérieur, on ne se mêle pas des affaires françaises! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur les autres bancs.*)

C'est d'ailleurs la conclusion que je veux tirer de cette lecture pour répondre à ceux qui prétendent que le Gouvernement a et conserve toute son indépendance. Le démenti est donné par cet article.

M. Georges Laffargue. Allez voir à Sofia, vous me donnerez des nouvelles de l'indépendance!

M. Demusois. Je vous donnerais volontiers des nouvelles sur d'autres sujets, monsieur Laffargue.

M. Longchambon. Il n'y a pas à Sofia de bulletin d'information qui publie avec une telle liberté tout ce qui peut passer par la tête des journalistes américains.

M. Demusois. Nous en reparlerons, monsieur Longchambon.

M. le président. Continuez, monsieur Demusois, je vous en prie.

M. Demusois. Je vous demande pardon, monsieur le président; ces interruptions m'aident beaucoup. (*Sourires.*) Elles me permettent de dire que, s'il n'y avait pas eu dans un certain bulletin de Sofia la relation de ce que vous appelez le comité du Kominform vous n'auriez pas été touchés à ce point et votre fureur n'aurait pas éclaté. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur les autres bancs.*)

M. Pierre Boudet. On n'a pas compris!

M. Demusois. Je n'insiste pas. Toutes proportions gardées, nous n'avons pas, de ce point de vue, de leçons à recevoir de ce côté. (*L'orateur s'adresse à la gauche.*)

Cette illustration de la politique de démission nationale donne sa pleine valeur à la position gouvernementale en matière de reconstruction, d'investissements et d'équipement national. Le malheur est que cette politique de démission nationale, si douloureusement ressentie par tous les Français, ne se sépare pas d'une menace infiniment grave qui, à nouveau, met en cause la paix du monde. (*Murmures sur de nombreux bancs.*) Comme nous l'avons maintes fois répété — c'est confirmé par les faits — le plan Marshall donne priorité à la renaissance de l'Allemagne, et au développement de l'industrie de la Ruhr; également, pour la consolidation de son système, le plan Marshall conduit tous les pays participants à des engagements de dépenses militaires qui, non seulement — c'est l'exemple de la France — sont incompatibles avec les possibilités économiques nationales, et surtout avec les buts fixés par le plan Monnet, mais, et c'est encore plus grave, traduisent des préoccupations qui mettent en péril la paix du monde.

En France, comme dans tous les pays, les peuples sont alarmés, anguissés, à l'idée qu'ils pourraient être entraînés dans une nouvelle guerre effroyablement meurtrière, puisque l'arme de demain, en progrès sur les armes d'hier, serait la bombe atomique.

A l'idée que le monde pourrait être de nouveau plongé dans une nouvelle guerre, de grandes voix autorisées s'élèvent et, avec raison, appellent les peuples à réaliser leur union pour faire reculer les fauteurs de guerre et sauver la paix.

En faisant, nous aussi, appel aux forces de paix, dont le rassemblement sera — nous en sommes sûrs — magnifiquement réalisé au congrès mondial pour la paix, nous demandons à tous les Français, à toutes les Françaises, à tous les républicains, à tous les démocrates... (*Interruptions.*)

M. Georges Laffargue. A tous les catholiques, n'oubliez personne!

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, je vous prie.

M. Georges Laffargue. Monsieur le président, je voudrais que l'orateur n'exclût personne. Il manque du monde au parti communiste: il faut en rassembler!

M. Demusois. Soyez tranquille, on ne fera pas appel à votre adhésion. (*Rires.*)

M. Boisrond. C'est dommage!

M. Demusois. J'indique donc qu'en faisant, nous aussi, appel aux forces de paix dont le rassemblement sera — nous en sommes sûrs — magnifiquement réalisé au congrès mondial pour la paix, nous demandons à tous les Français, à toutes les Françaises, à tous les républicains, à tous les démocrates, d'exiger pour la France une autre politique, ce qui nécessite *a priori* la venue rapide d'un gouvernement d'union démocratique qui, seul, sera capable d'agir dans l'indépendance nationale, en conformité des intérêts français, et de coopérer avec tous les pays au maintien de la paix du monde.

Mesdames, messieurs, telles sont les observations générales que j'ai tenu à formuler dans la discussion, nous réservant, mes amis et moi, d'intervenir à nouveau sur les articles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Mesdames, messieurs, après les remarquables observations d'ordre général faites par notre collègue Demusois, les quelques remarques très brèves que je veux faire au nom du groupe communiste porteront seulement sur la part réservée à l'agriculture dans les dépenses d'investissement.

La première constatation que chacun peut et doit faire en étudiant l'état A, est que l'agriculture est, une fois de plus, la grande sacrifiée. Sur les 260 milliards qu'il prévoit, 24 milliards seulement d'avances ou prêts sont destinés à l'agriculture française. Mais, en réalité, si l'on retranche les 5 milliards destinés à l'O. N. I. A., à l'usine de Toulouse et aux industries privées de l'azote et quatre autres milliards qui n'intéressent pas directement l'accroissement de la productivité agricole, il ne reste, en définitive, que 15 milliards pour l'agriculture, c'est-à-dire 5,5 p. 100 de l'ensemble.

5,5 p. 100 de l'ensemble, cela représente-t-il vraiment la place qu'occupe, dans l'économie française, notre agriculture? Certainement pas!

Dans son rapport, M. Pellenc ne déclarait-il pas que 15 milliards étaient destinés à 6 millions d'exploitations. Permettez-moi, monsieur Pellenc, de corriger ce chiffre de 6 millions d'exploitations que vous avez sans doute utilisé pour renforcer votre argumentation, car depuis 1946, le nombre des exploitations agricoles, en France, n'est plus que de 2.970.000. D'ailleurs, même en ne tenant compte que de 2.970.000 exploitations, les 15 milliards ne représentent que quelques milliers de francs par exploitation française. C'est-à-dire qu'il faut abandonner tout espoir de modernisation.

On pourrait nous rétorquer que l'équipement pour la production électrique et la production de l'acier intéresse également, mais indirectement, l'agriculture, nous en sommes d'accord; mais la réciproque est aussi vraie. De nombreuses activités agricoles ont également d'heureuses répercussions dans le domaine industriel: l'agriculture fournit chaque année une main-d'œuvre abondante aux secteurs industriels, et chaque fois que dans une commune rurale, on exécute des travaux d'adduction d'eau, d'électrification ou de voirie, tous les autres secteurs de l'économie française en bénéficient.

Je voudrais, en quelques mots, dire quelles sont les réactions premières des représentants de l'agriculture au Conseil de la République.

La commission de l'agriculture — se faisant l'écho de tous les représentants des départements ruraux français — a d'abord déploré la modicité des avances ou prêts destinés à l'agriculture. Evidemment, le premier réflexe des membres de la majorité a été de comparer les prêts accordés aux entreprises nationalisées et à la Société nationale des chemins de fer français à ceux de l'équipement rural. A cette occasion, on s'est empressé, comme prévu de s'attaquer au principe des nationalisations.

C'est à ce moment que l'idée est venue à certains de nos collègues de rogner sur les crédits destinés aux autres secteurs. Ne pourrait-on pas trouver, pensaient-ils, 2 ou 3 milliards sur Electricité de France, la Société nationale des chemins de fer français ou les charbonnages?

Notre collègue M. Chochoy disait hier qu'il était dangereux de « dégonfler un secteur pour en gonfler un autre », quand l'ensemble est insuffisant. Je pense que le problème est mal posé. Quand on eut comparé ce qui était attribué aux industries nationalisées et à la Société nationale des chemins de fer français avec ce qui était destiné à l'agriculture, aucun de nos collègues n'eut l'idée de se référer au budget des dépenses militaires. Là, il aurait été certainement plus aisé de trouver ces 2 ou 3 milliards pour l'agriculture. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et interruptions sur divers bancs.*)

M. Dulin. Vous savez que la commission de l'agriculture a pris d'autres décisions. Je suis heureux de constater que vous faites, en ce moment, l'exposé que j'ai fait moi-même devant la commission de l'agriculture.

M. Primet. Je regrette beaucoup, mais j'interprète cette position.

M. Boudet. Quelle est cette concurrence déloyale!

M. Primet. Il ne s'agit pas de plagiat, mais de l'interprétation que j'ai le droit de faire de la position de ceux qui, au Conseil, sont chargés de « défendre » l'agriculture. Les plagiaires ne sont pas dans nos rangs. Il y a deux ans, j'ai dû renoncer à prendre la parole à cette tribune, parce que M. le président de la commission de l'agriculture avait repris presque mot pour mot les arguments du groupe communiste présentés à l'Assemblée nationale par M. Waldeck Rochet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Dulin. Je n'oublie pas non plus, monsieur Primet, que vous êtes sénateur de la Seine, et je suis quelque peu étonné que vous défendiez l'agriculture. (*Rires.*)

M. Demusois. Il y a des maraîchers dans le département de la Seine.

M. Primet. Chacun de nous expose ce qu'il connaît le mieux, et M. Laffargue pourrait, par exemple, nous faire un excellent exposé sur la fabrication des pompons pour chaussons de dames! (*Rires.*)

M. le président. Revenons au sujet, je vous en prie.

M. Georges Laffargue. Je vous remercie de cette publicité gratuite qui paraîtra au *Journal officiel*. (*Sourires.*)

M. Primet. Je disais donc que les quelques milliards qui pourraient donner satisfaction aux agriculteurs, pourraient certainement être très facilement détachés du budget de 500 milliards au titre des dépenses militaires; cela n'y paraîtrait pas beaucoup.

L'examen de la répartition des crédits prévus pour l'agriculture nous permet de constater qu'elle relève de la plus haute fantaisie; certains secteurs sont très mal dotés. Il est, d'ailleurs, presque impossible de savoir quelles sont exactement les avances attribuées à chacun d'eux; elles ne sont pas encore fixées.

Nous pensons que nos ministres attendent des décisions, venant d'outre-Atlantique, pour doter les différents chapitres.

M. Marrane. On demandera l'avis de M. Bruce!

M. Dulin. On ne prendra pas l'avis de Moscou en tout cas, parce que Moscou ne nous donnera pas d'argent!

Mlle Mireille Dumont. Moscou, lui, n'attente pas à votre liberté! (*Rires et protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Primet. C'est ainsi qu'il paraîtrait que le chapitre extrêmement important concernant l'amélioration foncière, l'hydraulique, la voirie, etc., serait très peu doté: 2.500 millions. Un de nos collègues, hier soir, rappelait devant le Conseil qu'un kilomètre de chemin revenait à 720.000 francs. Je vous demande ce qu'il est possible de faire actuellement avec de tels crédits qui s'appliquent, d'ailleurs, à d'autres branches que la voirie.

En ce qui concerne l'adduction d'eau et l'électricité qui sont, comme vous le savez, des éléments essentiels pour l'augmentation de la productivité agricole, il n'y a pas un sou de crédits, car on ne propose que 1.500 millions déjà utilisés. Au chapitre des industries agricoles et périagricoles, nous manifestons quelques craintes et nous voudrions bien savoir si les 10 milliards sont équitablement répartis entre les coopératives et les industries privées.

De plus, les investissements très réduits, en agriculture, sont très éparpillés.

Quand, dans chaque département ou dans chaque commune, on voudra entreprendre le moindre travail, on disposera de crédits ridicules et inutilisables; il n'y aura même pas assez pour construire un petit bout de chemin ou quelques mètres de ligne électrique, le moindre poste coûtant six millions.

Nous voyons d'ailleurs, chaque jour, dans nos communes rurales, les municipalités rencontrer des difficultés insurmontables pour entretenir, tant bien que mal, les plus modestes bâtiments à leur charge.

Et il nous paraît nécessaire d'attribuer une part de ces quinze milliards à l'industrie de l'azote. Nous voudrions, là aussi, avoir des précisions.

Le chiffre de cinq milliards n'est certes pas excessif. Il y a, au budget, des dépenses improductives certainement exagérées, mais ce qui nous paraît dangereux, dans cette attribution de cinq milliards, c'est que certaines industries privées de l'azote, qui ont réalisé des profits considérables et qui, de ce fait, pourraient elles-mêmes procéder à leur autofinancement, demandent et obtiennent le concours de l'Etat.

M. Longchambon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Primet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Longchambon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Longchambon. Ces milliards sont destinés à une usine de production d'engrais azotés qui sera montée dans le bassin de Fuveau. Cette usine utilisera les fines de ce bassin en les recevant gratuitement.

Cela prouve que des objectifs de production excessifs, consécutifs à la nationalisation, conduisent à des erreurs économiques. Parce qu'un fort excédent de fines du bassin de Fuveau ne trouve pas preneur, on est obligé de monter pour les utiliser, sur crédits d'Etat, une usine d'engrais azotés qui travaillera dans des conditions anormales, assez peu de nature à encourager l'industrie privée.

M. Primet. Je connais bien cette question, mais il ne s'agit pas tellement de cela. Je vous parle en ce moment de la répartition générale des avances. Or, nous savons que la part de crédits qui était destinée, l'an dernier, à l'industrie de l'azote, n'a pas été utilisée, alors que dans d'autres secteurs beaucoup plus importants, comme l'adduction d'eau et l'électrification, les crédits ont manqué dès les premiers mois de l'année et les travaux ont dû être suspendus. Ce sont ces anomalies qui ne doivent pas continuer.

M. Marrane. Pour que cela change, il faudrait changer de gouvernement. (*Sourires à gauche.*)

M. Dulin. Un gouvernement d'union démocratique!

M. Primet. En ce qui concerne les deux problèmes importants de l'électrification et de l'adduction d'eau qui sont, comme je l'ai dit tout à l'heure, générateurs d'une plus grande productivité agricole, des objectifs avaient été fixés par le plan Monnet. Il reste actuellement plus de 1.000 communes françaises à électrifier, c'est-à-dire 2.500.000 ruraux qui attendent les bienfaits de l'électricité tant pour l'éclairage que pour la force motrice et, de plus, dans les communes ou les régions où l'électrification existe déjà, nous sommes en face d'un matériel datant de trente ou quarante ans et qui n'est plus en mesure de fournir la force motrice nécessaire aux exploitations.

En ce qui concerne l'adduction d'eau, 25.000 communes de France sont sans adduction d'eau, ou disposent de moyens archaïques. 33 p. 100 des communes pour l'ensemble de la France sont dans cette situation, et, naturellement, il est tenu compte dans la statistique des communes de montagne dont la presque totalité dispose de l'adduction d'eau, ce qui fait que dans certaines régions du Sud-Ouest ou de l'Ouest, le nombre des communes bénéficiant de l'adduction d'eau est infime

2.500.000 exploitations françaises disposent de 350.000 moteurs et pourtant, chacun sait — il est inutile de le développer — l'importance qu'a pour le fonctionnement de l'outillage le moteur électrique dans une exploitation agricole.

Le plan Monnet pour 1948 prévoyait 10.000 kilomètres de lignes et 3.200 transformateurs. Les crédits prévus étaient de 43 milliards. Mais déjà en mars 1947, ils subissaient un abattement de 40 p. 100. Maintenant, au lieu de 16 p. 100 de l'ensemblement des investissements pour l'équipement rural qui étaient prévus par le plan Monnet, nous sommes descendus à 4.8 p. 100.

Le plan Monnet prévoyait, en 1948, 1949 et 1950, pour l'équipement rural, 135 milliards. 34 milliards pour 1948, 47 milliards pour 1949 et 54 milliards pour 1950.

Il prévoyait également que le plan général d'adduction d'eau pour les communes de France serait réalisé en moins de 20 ans. Si l'on continue au rythme actuel, ce plan ne sera réalisé que dans 90 ou 100 ans.

Naturellement, devant l'insuffisance de ces crédits, l'idée me vient de poser la question: que sont devenus les 19 milliards que l'on avait promis d'affecter à l'équipement agricole lors du vote du prélèvement exceptionnel ? Ils ont, comme d'habitude, été engloutis dans le gouffre des dépenses militaires.

En résumé, peu de crédits pour l'agriculture française. Beaucoup de crédits pour la guerre. Quelles en sont les raisons ? Les raisons sont dans l'abandon du plan Monnet. Comme l'a démontré tout à l'heure notre collègue M. Demusois, le plan Monnet, qui était un plan de renaissance française a été sacrifié. On peut dire que le petit plan M a été écrasé par le grand plan M, c'est-à-dire par le plan Marshall qui est, comme on l'a indiqué déjà, un plan d'accentuation des exportations américaines.

Et ce plan d'exportations américaines prévoyant surtout l'exportation de produits agricoles, on comprend très bien que « vos maîtres » n'ont pas intérêt à voir se développer la productivité de l'agriculture française.

Il ne suffit pas qu'un plan soit établi par le Gouvernement et qu'on l'appelle plan quadriennal ou plan Monnet, il faut le mener à bien. Et pour cela il faut le populariser.

Mais on le fait à peine entrevoir aux membres du Parlement et la population française ne le connaît pas. Pour réaliser un plan, quel qu'il soit, il faut qu'il soit appuyé par l'enthousiasme des populations.

Dans les pays de démocratie populaire, où des plans sérieux ont été établis, c'est grâce à l'appui magnifique de toute la population et à l'enthousiasme des masses populaires qu'on a pu les réaliser.

M. Georges Laffargue. Un enthousiasme qui a débordé jusqu'en Yougoslavie!

M. le président. Monsieur Laffargue, je vous en prie.

M. Marrane. Il a débordé de Stalingrad jusqu'à Berlin, monsieur Laffargue!

M. Primet. Pour appliquer un plan comme le plan Monnet ou le plan quadriennal, il nous faudrait un gouvernement. La France n'en a pas.

Il faudrait créer et susciter l'enthousiasme de la nation qui veut savoir enfin où vont les lourds impôts qu'elle paye.

Mais tout va à la guerre impérialiste!

Et c'est pour cela que pas un milliard ne peut être arraché aux crédits militaires pour améliorer notre agriculture, sacrifiée par le Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boisrond.

M. Boisrond. Mes chers collègues, je ne veux pas retarder la fin de ce débat en examinant le détail du projet de loi qui nous est soumis. Toutes les critiques ont été faites par le distingué rapporteur de la commission des finances. D'autres collègues ont lumineusement exposé les dangers de ce projet.

J'interviens en mon nom personnel, tenant à dégager ma responsabilité, sur la question des transports. Je tiens à protester contre le cynisme avec lequel la presque totalité du fond de modernisation et d'équipement a été attribuée au secteur nationalisé.

S'agit-il d'ailleurs de véritables investissements ou de fonds accordés pour combler le déficit de nos industries nationales?

Je ne fais actuellement aucune opposition systématique aux nationalisations; mais je suis bien obligé de signaler que j'appartiens à un groupe qui ne les a pas votées. Les résultats nous donnent, hélas! raison.

Rien, en fait, dans le projet actuel, n'est accordé au secteur des transports, lequel m'est cher, ne serait-ce qu'en raison de ma qualité de président de la commission des moyens de communication.

La grande bénéficiaire est encore la S. N. C. F., cette respectable douairière dont on semble vouloir satisfaire l'égoïsme de vieillard et qui, à son âge, rêve de prendre le volant sur nos routes de France. En dehors du rail, veut-on sacrifier toutes nos voies de communication ? Elles commandent pourtant l'économie de notre pays.

Assurément, un effort magnifique de reconstruction a été fait par la S. N. C. F. Il faut cependant dire que cet effort a été réalisé grâce à des crédits importants, à

des attributions massives de métaux qui ont manqué à d'autres industries.

Oui, nous devons rendre hommage aux cheminots, mais pourquoi vouloir ignorer que, sur les routes de France, des hommes ont lutté aussi, se sont fait bombarder et mitrailler au volant de leurs camions et que ces routiers, souvent avec un matériel de fortune, ont contribué à assurer le trafic dans des conditions difficiles. En ce qui concerne la navigation fluviale, elle assurait, en 1938, le tiers du transport par chemins de fer. Le trafic a diminué par les destructions, et n'est, en 1948, que de 80 p. 100 du tonnage chargé et 65 p. 100 du tonnage kilométrique. Des crédits importants seraient nécessaires pour reconstituer notre flotte.

Quant au réseau fluvial, il ne comporte que des voies à très faible section qui ne sont accessibles qu'aux bateaux de 38 mètres 50 de long, 51 mètres de large, 1 mètre 80 d'enfoncement. Mais la navigation intérieure, vous le savez, a toujours été traitée en parente pauvre par le Gouvernement et par le Parlement. Devant l'effort fait par les autres pays, qui risque de détourner de la France le trafic fluvial, on se borne chez nous à envisager de temps en temps de magnifiques projets qui représentent, pour les liaisons internationales, un intérêt primordial. Je citerai: la liaison Méditerranée—Rhin—Europe centrale par le Rhône, la Saône et le canal du Rhône au Rhin, mis au gabarit des chalands qui circulent sur les grandes voies européennes, ou sa variante franco-suisse, Rhône—lac de Genève; la liaison Seine—Rhin—Europe centrale; la liaison Seine—Nord—Belgique—Hollande, etc

Ce sont pourtant des travaux qui intéressent au plus haut point la collectivité. Hélas! nous sommes loin, n'ayant pas réalisé ces travaux, de pouvoir penser à un canal du Midi! L'Etat se borne, il faut le dire, à concurrencer parfois, même souvent, la navigation par la S. N. C. F. et ce à perte avec des tarifs déficitaires.

Est-ce ainsi que l'on doit comprendre la coordination que nous désirons tous ?

Et cependant, pour en venir au prix de revient, la part de main-d'œuvre incorporée dans les transports marchandises est deux fois plus importante pour les chemins de fer que pour la voie d'eau. En dépense d'énergie, l'avantage de la voie d'eau est considérable, puisque le chemin de fer consomme 44 kilogrammes de charbon pour 1.000 tonnes et qu'une péniche tractée électriquement ou remorquée au gas-oil n'emploie que l'équivalent d'environ 5 kilogrammes, et même 3 kgs 500 de charbon, soit dix fois moins. On s'étonne à bon droit que, dans ces conditions, la reconstruction des wagons puisse jouir d'une priorité par rapport à celle des péniches.

Pour la route, l'absence de crédits se fera sentir, non seulement pour la création de dégagements, rocades, etc., mais aussi pour l'entretien de notre magnifique réseau routier. L'usure du tapis roulant, faute d'entretien, mettra, dans quelques années, nos routes dans un état déplorable. La répercussion se fait sentir sur l'usure des véhicules et nécessitera des dépenses énormes de réparations à notre parc automobile. Des techniciens ont évalué à 10 p. 100 la différence des frais d'une voiture circulant sur une bonne et sur une mauvaise route.

Mais il y a plus grave: la route, si elle est construite d'une façon judicieuse, notamment par la suppression de passages à niveau, sauvera 5.000 personnes par an. Or, on admet qu'un individu représente en moyenne un capital de 3 millions, donnant, à 5 p. 100, un revenu ou un salaire de 150.000 francs. Le capital humain économisé serait de 15 milliards, et cette somme, vous le pensez bien, est très supérieure aux sommes dépensées pour l'entretien de notre réseau routier.

Croyez-vous, mes chers collègues, que cela ne motiverait pas des crédits sur le fonds de modernisation ? Il ne s'agit même pas de financer des entreprises privées, mais de développer, de perfectionner et d'entretenir un patrimoine national, de conserver à la France ses grands itinéraires qui assureront la circulation indispensable à notre pays.

M. Pineau, dans sa dernière conférence « La France, point de départ des grands itinéraires internationaux », ne disait-il pas lui même « C'est en faveur de la route que le plus gros effort reste à faire, car notre réseau n'est pas adapté à un grand trafic international. Il faut donc sans hésiter — ajoutait-il — se mettre à l'œuvre et refaire la route française, considérée enfin, au même titre que nos industries lourdes, comme une activité de base ».

Je terminerai en regrettant que de plus grandes facilités ne soient pas données à notre production automobile. Nous étions en tête de cette industrie avant la guerre. Nous sommes maintenant dépassés par les autres pays, notamment par l'Angleterre, qui produit environ 500.000 voitures de 26 modèles, nous laissant loin derrière elle, avec notre production de 200.000 voitures

Enfin, au moment où la liberté de l'essence est réclamée dans les deux assemblées, a-t-on bien recherché les moyens d'y parvenir ? Le problème, depuis l'origine, n'a-t-il pas été mal posé ? Permettez-moi de vous rappeler que le 11 décembre 1947, je faisais adopter par le Conseil de la République une proposition de résolution invitant notamment le Gouvernement « à mettre sans délai à la disposition des raffineurs de pétrole les crédits-matière et devises pour la construction des raffineries modernes prévues dans les programmes du ministère de la production industrielle et du commissariat au plan ». C'était la condition indispensable.

Encore maintenant, ces crédits ne sont pas accordés et pourtant, si le programme que je préconisais avait été suivi, nous aurions non seulement l'essence nécessaire au marché intérieur mais la possibilité d'exporter une certaine partie d'essence raffinée. Or, nos raffineries de pétrole ne sont pas encore remises complètement en état et, faute d'organismes stockeurs, nous n'employons même pas la totalité de notre attribution dans les pétroles de l'Irak.

Mes chers collègues, tous les travaux que je viens de vous indiquer en matière de transports sont rentables. Je souhaite donc vivement que l'Etat revise sa politique d'investissements, sinon les échéances qui vont venir et surtout celle de 1952 pourraient être catastrophiques pour notre pays. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Mesdames, messieurs, je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours de la discussion générale mais les circonstances m'ont obligé à transgresser les règles que je me suis tracées à savoir de parler le moins possible pour ne pas vous ennuyer le plus possible, et éviter, soit des redites, soit des motifs à provoquer d'interminables discussions

Si je suis persuadé que le silence est d'or, je suis moins convaincu que la parole soit d'argent, car, si elle était faite seulement de ce métal à moitié précieux, je suis persuadé que notre ministre des finances, en recueillant la manne verbeuse de nos quatre assemblées, n'aurait aucune peine à assurer l'équilibre de son budget et à donner à tous les départements ministériels parties prenantes, de quoi réaliser toutes les opérations, même les plus audacieuses. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Si je vous inflige cependant ma prose, c'est parce qu'hier, au cours du débat qui s'est engagé sur la question des investissements, il m'est apparu que la plupart des orateurs semblaient obéir à un mot d'ordre et aux instructions d'un chef d'orchestre invisible prenant la Société nationale des chemins de fer français pour cible, société nationale à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Cette unité de vue dans la recherche d'un bouc émissaire, je devrais plutôt dire d'un lampiste, m'a fait souvenir que, si j'étais un parlementaire peut-être occasionnel, j'étais aussi un cheminot par profession.

C'est pourquoi, tant en mon nom personnel qu'au nom, je pense, des 450.000 cheminots — M. Maroger *dixit* — qui constituent la grande corporation ferroviaire, je tiens à élever une protestation courtoise mais ferme contre toutes les allégations ou insinuations qui ont tendance à laisser supposer aux parlementaires non avertis et au public, enclin généralement à tout critiquer, que la Société nationale des chemins de fer français constitue sous la quatrième République le prototype des organisations mal gérées, mal organisées, où tout va mal par définition, et dans laquelle, depuis le directeur général ou le président du conseil d'administration jusqu'au dernier homme d'équipe, tout le monde concourt à faire prospérer un gang, non pas des rapides tractions avant, mais de puissantes *Pacific* et *Mountain*.

J'ai ceci de commun avec pas mal de Français de bonne race d'aimer ma profession. Nul ne me reprochera de le dire ici, car, si je m'en rapporte au compte rendu des débats parlementaires, chacun considère comme un honneur de défendre sa profession.

Me plaçant sur ce terrain tout particulier, je me permettrai de dire par exemple à l'honorable M. Pellenc — qui ne m'écoute pas d'ailleurs — qui fait dans son rapport un sort peu enviable à la Société nationale des chemins de fer français, que tout ce qui constitue l'essentiel de ses critiques n'est basé que sur des hypothèses puisque, en fin de compte, la sous-commission qui doit être chargée du contrôle des industries nationalisées n'est pas encore entrée en fonctions et qu'il est peu conforme à la justice de préjuger des conclusions de ses rapports pour crier haro sur le baudet.

Je me permets de souligner d'ailleurs les contradictions qui existent entre les éléments essentiels de son exposé et les conséquences qu'il en tire. D'une part, en effet, il se plaint que la Société nationale des chemins de fer français ne substitue pas, en matière d'ouvrages d'art, le définitif au provisoire — et la suppression des passages à niveau dont a parlé M. Boisrond entre dans cette catégorie — cependant que, d'autre part, il accepte d'amputer le chapitre des installations fixes — chargé justement de faire du définitif — d'une somme de 100 millions.

Par ailleurs, tout le monde se plaint que nous n'ayons pas de devises pour nous procurer à l'étranger l'essence et le charbon qui nous manquent, mais la commission des finances, dont M. Pellenc traduit la pensée, diminue de 100 millions encore le poste de l'électrification, alors que l'unanimité est faite pour reconnaître que c'est dans le domaine de l'électrité, en

attendant la domestication rationnelle de l'énergie atomique, dont a parlé M. Laffargue hier, que l'on doit trouver en France les possibilités les plus certaines et les moins onéreuses.

Je ne veux pas insister sur la ventilation de ces 200 millions récupérés qui, si j'en crois certains on-dit que je n'ai pu vérifier — mais que je contrôlerai à l'occasion — sont destinés à améliorer la situation de certaines lignes secondaires, vouées peut-être à la disparition au moment de l'organisation définitive de la coordination. Il y a là un virement dont l'utilité au point de vue intérêt général est peut-être contestable et dont nous aurons peut-être ultérieurement à nous occuper.

Je m'en voudrais maintenant de ne pas répondre à M. Maroger. Notre honorable collègue m'a fait l'effet de prononcer l'éloge funèbre de la Société nationale des chemins de fer français et des cheminots. (*Protestations au centre et à droite.*) Il les a couverts de fleurs, sans doute, mais la façon ironique dont ces éloges étaient prononcés me laisse supposer qu'il ignore tout de la structure des chemins de fer français de leur organisation et de l'esprit de devoir qui anime tous ceux qui sont au service du rail. La Société nationale des chemins de fer français n'est pas un état dans l'Etat, pas plus qu'une oligarchie féodale. Elle constitue, dans le corps immense de la Nation, un de ces rouages dont l'impeccable fonctionnement à permis aux Français de vivre et de vaincre. Et, si peut-être tout le monde ne peut pas prétendre s'incorporer dans cette organisation pourtant si souple, quoi que vous en disiez, c'est sans doute parce qu'il faut faire preuve de certaines qualités que tout le monde ne possède pas.

Nous sommes, c'est exact, solidaires les uns des autres. Mais ce n'est ni l'ambition, ni le désir de nuire qui nous unit, ce qui constitue entre nous ces liens contre lesquels on s'insurge, c'est moins le désir de nous servir nous-mêmes que de servir la collectivité. Deux guerres en sont la démonstration éclatante. Je souhaite à beaucoup de nos détracteurs d'avoir fait le même effort que les hommes du rail pour aboutir dans leur corporation aux mêmes résultats que les cheminots ont obtenu dans leur domaine.

M. Clavier. C'est-à-dire le déficit!

M. Bertaud. Effectifs pléthoriques, dépenses somptuaires, tels sont les leit-motive revenant dans la bouche des orateurs. Je répondrai à cela que les lois sociales ont leur champ d'application aussi bien à la Société nationale des chemins de fer français que partout ailleurs et que beaucoup de parlementaires peuvent peut être battre leur coulpe, si certaines de leurs interventions répétées en faveur de tel ou tel fils de quelque électeur influent ont eu pour conséquence de faire admettre, en surplus, quelques candidats dont les connaissances ferroviaires peuvent être sujettes à caution. (*Sourires.*)

On repeint évidemment des gares et l'on entretient des maisons de gardes, mais, la plupart du temps, ces travaux accomplis sont exigés par des collectivités locales, voire même par des députés et des sénateurs influents des secteurs, ou sont conditionnés par le souci normal que l'on a d'assurer, même au travailleur du rail le plus humble, un habitat convenable.

M. Maroger est libre d'avoir sur la Société nationale des chemins de fer français l'opinion qu'il lui plaît. Je lui demande, toutefois, s'il emprunte le rail pour ses déplacements, de ne pas encombrer de ses critiques le registre des réclamations, car on peut bien lui opposer, avec sans doute assez de logique, que l'on ne peut à la fois essayer de se débarrasser d'un organisme que l'on considère comme dispendieux, et lui demander en même temps d'améliorer ses services.

Un autre orateur, trop bref, a fait état d'achats massifs d'armes de chasse pour le compte de la Société nationale. Je pourrai répéter ici ce que je lui disais hier, avec toute la gravité que comporte une confidence de cette importance, c'est que, si la Société nationale des chemins de fer français munissait de fusils perfectionnés son personnel, c'était sans doute pour empêcher les lapins, dans certaines régions particulièrement giboyeuses de France, de transformer les remblais en terriers, les terriers en éboulis, les éboulis en fondrières pour le plus grand dommage des voies, des trains et des voyageurs. (*Exclamations et rires.*)

M. Pellenc, *rapporteur de la commission des finances.* C'est à Marseille que cela se passe.

M. Bertaud. Je dois dire toutefois que ces affirmations manquent de précision. D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, et qu'il lui est loisible de se procurer lui-même, il a été acheté à titre personnel une trentaine de fusils par les cheminots de la société Saint-Hubert de l'Ouest

Quant aux 8.000 fusils pour 10 millions de francs, je suis étonné que, si l'opération s'est faite, on puisse la considérer comme désastreuse. Cela ne fait même pas 1.300 francs le fusil, et, s'il est des chasseurs parmi vous, ils voudront bien admettre que cela ne fait pas cher l'arme. Il est même regrettable que la Société nationale des chemins de fer français n'en ait pas acheté 100.000: elle aurait pu faire, en les revendant, un assez joli bénéfice dont certains, d'ailleurs, j'en suis certain, ne lui en auraient tenu aucun gré. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

D'ailleurs, si cette acquisition s'est faite, et sans doute à un prix supérieur, il me serait agréable qu'on nous fournisse les ordres d'achat et les factures. Il s'agit peut-être de dispositifs spéciaux de chasse d'eau et il ne faudrait pas confondre chasse au gibier et chasses d'eau. (*Rires.*) Je m'étonne d'ailleurs que, comme à l'Assemblée nationale, on n'ait pas fait état, dans cette enceinte, de commandes massives de pendules, cela nous aurait peut-être donné l'occasion de mettre nos montres à l'heure et c'eût été déjà un résultat heureux. Il est des légendes qu'il faut détruire, ne serait-ce que pour éviter à ceux qui les propagent le risque de se couvrir de ridicule ou de laisser supposer qu'ils ne sont pas sérieux.

La Société nationale des chemins de fer français est certainement l'administration de France où le contrôle du Gouvernement s'exerce le plus rigoureusement.

Tous ses marchés sont passés au crible et l'exécution des travaux qu'elle projette, le plus souvent à la suite des demandes de l'Etat et des collectivités, est examinée comme devraient l'être beaucoup de propositions de dépenses émanant d'autres organismes, soit officiels, soit privés.

En extériorisant ma pensée, je n'ai pas l'illusion de modifier le point de vue de ceux qui ont cru devoir faire exprimer leur opinion par quelques-uns de leurs collègues. Mais avant de quitter cette tribune, je tiens à affirmer que tous les cheminots de France, quels que soient leur grade et leur fonction, ont un sens du devoir et une conscience professionnelle auxquels le Pays, le Parlement et le Gouvernement ont, à différentes reprises, rendu de solennels hommages.

Les cheminots sont prêts encore à faire tout leur devoir et plus que leur devoir. Ils savent verser leur sang aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre et n'ont de leçons à recevoir de personne tant au point de vue du travail que de la probité. Ils n'ont jamais mendié la reconnaissance de la nation pour ce qu'ils ont pu faire, mais ils n'accepteront pas qu'une coalition d'intérêts ou même un légitime désir de mieux faire laisse supposer qu'ils sont devenus parasitaires et que leur nom est synonyme d'incurie, de gabegie et de mauvaise organisation. (*Mouvements.*)

J'ai accompli mon devoir en vous parlant comme je viens de le faire, et comme vous l'accompliriez vous-même si les corporations auxquelles vous avez l'honneur d'appartenir étaient attaquées.

Si des réformes apparaissent indispensables en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer français, nous vous y aiderons, j'en suis sûr, parce qu'il s'agira sans doute de défendre l'intérêt général. Mais, de grâce, par des critiques inconsidérées et peut-être intentionnellement spectaculaires, ne donnez pas l'impression que vous pouvez être injustes, je n'ose pas dire incompétents, et que vous considérez nécessaire de donner en pâture à l'opinion publique une organisation qui a démontré son utilité et quelques-uns de ceux qui sont à classer et que vous avez vous-même classés parmi les meilleurs serviteurs de la nation.

N'oubliez pas que si la Société nationale des chemins de fer français vit elle fait vivre beaucoup d'industries privées. Il serait peut-être inconsidéré, par un souci, reconnu juste, d'économie, de faire supporter non pas seulement à un organisme essentiel, mais à toute une série d'organismes qui dépendent de la vitalité même de la Société nationale des chemins de fer français, une des conséquences des gestes que vous pouvez accomplir.

Je le répète, les cheminots — et je suis fier d'être un des leurs — sont au service de la nation et de la collectivité; ils ne sont à la remorque ni d'un parti ni d'une caste, ils agissent non pas en fonction de leur intérêt propre mais de l'intérêt général. Ils sont peut-être chatouilleux sur les questions d'honneur et de travail, mais ils sont sans rancune. Et si demain ceux-là même qui prennent envers eux une attitude réticente ou hostile, faisaient appel à leur aide, à leur bonne volonté et à leur discipline, tous, du plus grand au plus humble, répondraient encore une fois « présent! » ils uniraient leurs efforts aux autres efforts et revendiqueraient, comme ils l'ont fait tant de fois, la première place dans les combats les plus périlleux. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. N'Joya.

M. Arouna N'Joya. Mesdames, messieurs, comme élu des territoires d'outre-mer, je me déclare d'accord avec l'amendement de M. Saller.

Nous ne pouvons accepter qu'aucun crédit n'ait été prévu pour les investissements dans les territoires d'outre-mer, spécialement en ce qui concerne cette production de base qu'est la production agricole.

La métropole demande des produits et ne fournit pas les moyens pour accroître la production.

Certes, nous comprenons que les fonds publics aillent à l'équipement public. Nous avons besoin de routes, d'ouvrages permanents que ne détruisent pas à chaque saison les orages tropicaux; nous avons besoin de chemins de fer, de ports, et les fonds du F.I.D.E.S. doivent y être affectés.

Ce serait une erreur de ne pas donner aux producteurs agricoles des moyens de production. Ils manquent de matières grasses, et les sols de cultures de l'arachide,

du café, du cacao sont épuisés. Il faut ou des engrais ou la culture extensive qui, avec les feux de brousse, détruisent la forêt. Il faut des constructions pour loger les travailleurs et leur famille, des hangars pour abriter les produits que détruisent les intempéries, des camions, des outils, etc. C'est une somme considérable qu'il faudrait affecter, dans nos pays où tout est à faire, à l'investissement agricole; l'amendement nous offre 6 milliards; en comparaison des besoins, c'est une goutte d'eau dans le désert.

Vous devez la donner pour que nos territoires ne se jugent pas oubliés quand il faut recevoir, alors qu'on leur demande de donner. Ils rendront à l'économie générale de la France et du monde bien au-delà de ce que vous leur aurez accordé.

Mesdames, messieurs, nous n'ignorons pas les pertes énormes qu'a entraînées pour la France la dure épreuve de sortir victorieuse de deux grandes guerres que l'Allemagne lui a livrées en vingt-cinq ans dans ses tentatives d'hégémonie européenne.

Depuis deux ans, nous avons l'honneur d'assister à vos débats, et nous nous sommes rendu compte des difficultés énormes auxquelles la France doit faire face pour sa reconstruction, son ravitaillement, son relèvement et son équilibre économique.

Si faire appel à la France pour l'équipement et la modernisation de nos territoires d'outre-mer devrait être considéré comme une libéralité extérieure venant alourdir vos charges, la pudeur nous eût empêchés de le faire. Mais nous nous plaçons à un autre point de vue. Nous considérons que l'équipement et la modernisation des territoires d'outre-mer doivent aussi faire partie intégrante des nécessités du relèvement de la France. On ne comprendrait pas que, dans un plan de 620 milliards, rien n'ait été prévu pour les territoires d'outre-mer.

On a souvent dit que l'action à entreprendre dans les territoires d'outre-mer doit avoir pour objet essentiel l'élévation du niveau de vie des indigènes. Le résultat exigera une participation très importante de la métropole, et elle aura en contre-partie matérielle des productions coloniales augmentées en quantité et améliorées en qualité qui contribueraient grandement à la prospérité de l'Union française.

C'est pour ces quelques motifs que nous faisons, une fois encore, appel au Parlement et au peuple français pour consentir les sacrifices nécessaires à l'équipement et à la modernisation des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le Conseil de la République a souvent exprimé, au cours des diverses discussions auxquelles il a été appelé depuis ses premières réunions, le désir de donner à l'étude des projets financiers, des projets économiques, toute l'ampleur que méritent de tels sujets.

Au mois de décembre dernier, lorsque, dans les derniers jours de l'année, un peu rapidement, on nous a présenté, avec des procédures inaccoutumées, un certain nombre de projets extrêmement importants, dont pouvait dépendre tout l'avenir de notre pays, j'avais eu l'honneur, en tant que représentant de la commission des finances, de venir apporter à cette tribune une protestation contre les méthodes qui présidaient à la présentation des budgets. J'avais protesté contre le fait que le Parlement, dans sa mission de contrôle et de décision, n'était que très insuffisamment tenu au courant de ce qui se passait et avait des possibilités d'agir extrêmement réduites.

La discussion générale qui se déroule depuis hier dans cette enceinte a dû vous démontrer, messieurs les ministres, que le Conseil de la République n'avait pas tort de demander d'avoir devant lui un peu de temps. Certes vous avez dû, à un certain moment, trouver ces discussions un peu longues, mais est-ce qu'elles n'ont pas revêtu tout le caractère de sérieux et, je vous le demande en toute honnêteté, n'avez-vous pas eu l'impression que le Conseil de la République soit sorti grandi de cette épreuve où, pour la première fois, les grandes idées ont été débattues dans la sérénité, où des thèses se sont affrontées et où, je crois, la preuve a été faite que cette « chambre de réflexion » n'est pas au-dessous de ce que la nation avait à attendre d'elle. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, ayant à nous occuper du budget des investissements, j'ai malheureusement à répéter une série de critiques que j'ai déjà apportées à cette tribune.

Certes, le morceau qui nous est soumis est d'importance: les investissements constituent une très grosse pièce dans l'ensemble de l'édifice financier et économique du pays; mais enfin, à le considérer isolément, je crois qu'une erreur est commise et qu'il ne faut pas séparer toute la partie concernant les investissements du budget général des dépenses civiles, des dépenses militaires, en un mot de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

On ne peut pas raisonnablement étudier à part chacune des parties; les unes et les autres forment et doivent former un tout cohérent. Il est impossible de continuer à nous présenter successivement chacune des pièces que nous serions obligés d'ajuster ensuite comme une sorte de puzzle, ne sachant plus, alors, ce qui revient aux dépenses administratives de l'Etat et ce qui revient aux divers secteurs de l'économie.

C'est là une mauvaise methode et une loi budgétaire, que d'ailleurs la Constitution avait prévue dans son article 16, doit intervenir le plus rapidement possible, pour permettre au Parlement d'exercer pleinement et efficacement ses droits de contrôle.

J'espère, monsieur le ministre, que la commission qui a été constituée pour organiser une présentation du budget de l'Etat, comportant l'ensemble de la vie économique et financière du pays, élaborera un texte qui viendra bientôt devant nous et que nous n'assisterons plus à ce genre de séances qui, si intéressantes qu'elles soient, ne comportent qu'une suite de vues extrêmement fragmentaires.

Il faudra que le Gouvernement se décide, avant la fin de l'année, d'une part à faire voter une loi de présentation du budget réservant tous les droits du Parlement et d'autre part présente en temps utile, non seulement le budget des investissements, mais aussi celui des dépenses générales de l'Etat et des dépenses militaires. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons faire un travail réellement efficace.

Aujourd'hui, nous avons à nous occuper des investissements. De très beaux discours ont été prononcés. Peut-être la spécialisation même des orateurs a-t-elle fait perdre de vue ce dont il s'agit. D'une façon générale, les investissements, au sens large du mot, doivent comprendre toutes les opérations susceptibles d'accroître les ressources normales du pays. Peut être n'a-t-on pas suffisamment insisté sur le fait que notre pays, au lendemain de la guerre qui avait tant détruit, n'avait d'autre choix que d'user définitivement le peu qui lui restait après toutes les calamités qui avaient fondu sur lui pendant des années, ou bien d'accepter les sacrifices nécessaires pour créer de nouvelles richesses.

Investir, c'est, en réalité, accepter de se priver dans le présent de certaines quantités de biens consommables pour réserver et préserver la création de richesses futures. Investir, c'est à la fois un acte de sacrifice et de courage et un acte d'espoir et de foi dans l'avenir du pays. Cela est, je crois, très important lorsqu'on considère que notre pays a souffert pendant très longtemps de très grandes privations et qu'au lendemain de la libération, après des années de disette, après des années d'une démoralisation entretenue dans ce pays, les Français, pouvait-on penser, n'avaient qu'un seul désir: bien vivre, se livrer à la facilité et n'accepter le retour au travail que très difficilement.

D'ailleurs, des campagnes de dénigrement ont été faites qui, je crois, sont à l'heure actuelle complètement dépassées. Je vous rappelle ces critiques qui s'adressaient, il y a quelques années, à la jeunesse de France. On disait: ne voyez-vous pas que ces jeunes, en réalité, préfèrent se vouer au marché noir que d'accepter de travailler courageusement ? Les gens veulent maintenant gagner leur vie très rapidement, ils n'acceptent plus le travail en profondeur, le seul qui soit fécond, le seul qui soit utile.

Je crois qu'aujourd'hui ce stade est dépassé et que nous sommes sur la voie du redressement. Nous sommes dans cette position que les efforts qui ont été faits, et qui ont valu à certains, c'est évident, quelque impopularité, commencent à porter leurs fruits. Nous pouvons considérer que ce n'est pas en vain que les uns et les autres, en France, depuis la libération, nous avons fait des sacrifices et des efforts pour arriver à sortir de l'ornière.

Les efforts faits en vue de la modernisation ont-ils été toujours exactement coordonnés, ont-ils toujours été très exactement adaptés aux possibilités ? Cela est une autre question. Il est bien sûr que des erreurs ont été commises, il est bien sûr que, comme dans toute œuvre humaine, un certain nombre d'insuffisances peuvent être relevées. Mais, enfin, les plus grandes difficultés n'en ont pas moins été surmontées.

Une des plus grandes difficultés qui se présentent lorsqu'il s'agit d'investissement, c'est évidemment celle de savoir quelle part, quelle proportion du revenu national doit être réservée à cet ordre de dépenses. Les uns disent: on donne trop aux chemins de fer, pas assez à l'agriculture; les autres disent: il faut donner davantage à l'électricité, ou encore il faut donner davantage à telle ou telle catégorie.

Cette discrimination est extrêmement difficile à faire. Il faudrait, pour que nous puissions travailler utilement, que le Parlement, et je crois même les ministères — car je suis persuadé que les ministères ne sont guère mieux éclairés que nous — que les uns et les autres nous ayons les instruments de travail qui, malheureusement, nous font encore défaut. Est-ce que nous avons en France les statistiques utiles qui devraient nous être remises pour que les études auxquelles nous nous livrons soient fécondes ? Je n'en suis pas certain, je suis même convaincu que nous n'en sommes encore qu'au début d'une organisation qui, certainement, fait des progrès, mais qui ne peut pas encore nous donner l'intégralité des éléments nécessaires.

Je sais bien que lorsque nous avons eu,

à diverses reprises, à discuter ici soit d'impôts, soit de charges à répartir entre les diverses catégories de la nation, nous nous sommes toujours trouvés devant les plus grandes difficultés pour savoir quelle proportion devrait être supportée par telle ou telle catégorie, car nous manquons terriblement de bases. Même les plus anciennes, les plus vieilles, les plus sérieuses administrations ne sont pas équipées pour nous donner tous les renseignements qui seraient nécessaires.

C'est une lacune que je vous demande, messieurs les ministres, d'essayer de combler le plus rapidement possible, pour faire en sorte que nous ne venions pas devant le Parlement et devant le pays travailler sur un certain nombre d'éléments, je ne dis pas improvisés, ni inexacts, mais notoirement insuffisants. Une part des lacunes et des erreurs qui peuvent nous être reprochées tient justement au fait que nous n'avons pas en mains l'intégralité des éléments qui devraient nous être donnés pour que notre travail soit plus fécond.

Je crois qu'il y a là un certain nombre de difficultés qui tiennent aux habitudes des Français, dont l'individualisme fait qu'ils se prêtent mal à certaines demandes, qu'ils préfèrent, au fond, qu'on les laisse totalement libres d'agir à leur guise plutôt que de voir l'Etat leur demander des renseignements ou un certain nombre de choses qui ne leur paraissent pas être utiles. Cependant, nous devrions pouvoir faire des progrès dans ce sens, et je suis convaincu que le Gouvernement ne manquera pas de s'attacher à ce point particulier de la recherche de la statistique qui doit être pour notre pays non une occasion de dépense, mais bien au contraire une occasion d'économie majeure.

Il est certain que pour apporter le maximum d'efficacité aux crédits d'investissement que nous avons aujourd'hui à approuver, il ne faut pas que nous ayons à nous décider au hasard. Puisque nous savons qu'il s'agit de sacrifices demandés à l'ensemble de la nation, il faut que nous ayons la garantie que ces sacrifices seront réduits au minimum. Il faut d'autre part que nos objectifs soient coordonnés et fixés d'une façon aussi précise que possible pour éviter toute perte d'efforts et toute dispersion.

Je sais bien que les gouvernements qui se sont succédé depuis la libération ont tenté de faire un effort dans ce sens et que petit à petit s'est constituée une équipe autour de M. Monnet, qu'ensuite a été créée une commission du plan Monnet, puis un commissariat du plan de modernisation qui est rattaché à la présidence du conseil.

Je sais qu'on a adressé à ces plans des critiques. Il est un peu de mode en France de brocarder tout ce qui est organisation, plan, etc.

M. Marius Moutet. Très bien!

M. le président de la commission des finances. Du moins a-t-on fait là toute une série de travaux extrêmement importants et je m'étonne d'avoir entendu un certain nombre de critiques adressées à ceux qui ont rédigé ces plans. Dans neuf cas sur dix, en effet, et même dans tous les cas, on a fait appel, pour les dresser, non seulement à des fonctionnaires, c'est-à-dire à une catégorie de personnes qu'en France nous critiquons volontiers, mais aussi à tous les représentants des professions. Pour certains plans, non seulement des fonctionnaires, mais nombre d'industriels, de commerçants, d'ouvriers, d'artisans ont été invités à fournir leur collaboration. Ce travail est fait en commun. Il a été accompli, non pas dans l'intérêt des uns au détriment des autres, mais, d'une façon générale, dans le seul intérêt de la collectivité, et, d'une façon très générale également, on peut dire que les études avaient été très sérieusement faites et que nous n'avons à regretter qu'une chose, c'est qu'il n'ait pas été donné une publicité suffisante à ces travaux.

Je regrette d'avoir à discuter d'investissements aussi sérieux, comportant des chiffres aussi importants que ceux que nous avons sous les yeux, alors qu'aucun de nous ne possède, ni le plan de modernisation des territoires d'outre-mer, qui est un ouvrage considérable, ni le plan de modernisation de l'électricité, ni celui de telle ou telle activité.

Nous votons aujourd'hui de confiance, certes. Nous avons invité et entendu, à la commission des finances, un fonctionnaire du plan qui est venu apporter un certain nombre de détails, mais j'aurais préféré que chacun de nous eût la possibilité d'avoir entre les mains l'ensemble de ces travaux.

Nous aurions pu nous rendre compte, ainsi, de tout le sérieux qui y a été apporté, et que, vraiment, la part de l'improvisation est réduite et que la plupart des mesures qui nous sont proposées ont été très sérieusement étudiées. Peut-être convient-il, là encore, de mieux faire connaître aux Français l'ensemble de ces travaux. Le plan s'adresse à toutes les catégories, sans en exclure aucune. Les travaux du plan, je le répète, sont le fait, non seulement de fonctionnaires, mais aussi de tous ceux qu'intéressaient les diverses questions traitées. J'ai sous les yeux, par exemple, le rapport général du plan de modernisation du tourisme. Cent cinquante spécialistes y ont travaillé, de l'hôtellerie, des transports, des finances, de toutes les catégories qui s'intéressent au tourisme. C'est ensemble qu'ils ont dressé ce plan, c'est en commun qu'ils ont fait une œuvre qui gagnerait, je crois, à être connue, et je ne puis que regretter qu'une aussi grande œuvre ait eu un aussi faible retentissement dans le pays.

Je crois qu'il faut rendre justice à ceux qui ont eu confiance en l'avenir, aux gouvernements qui ont osé, dans un pays individualiste, proposer ainsi une œuvre collective, qu'il faut rendre justice aux techniciens des industries nationales et des industries privées à qui était confié ce travail. Il faut rendre justice aux ouvriers qui ont accepté de faire des sacrifices très importants, car, lorsqu'on voit le chemin qui a été parcouru depuis la libération, pouvons-nous nous reprocher paresse ou retard? Je ne le pense pas. Je crois, au contraire, que la France, à l'heure actuelle, est sur le chemin du redressement.

Mais il est évident — je le répète, monsieur le ministre — que ce travail concernant les investissements ne peut pas être pris isolément, que votre plan ne sera solidement étayé qu'avec des finances saines, qu'il est inutile que nous fassions des frais à plus ou moins longue échéance si la monnaie ne doit pas être défendue, si le budget n'est pas en déséquilibre, si nous n'avons pas, à côté d'un plan d'équipement, un plan financier solide, un plan social cohérent, de façon que l'ensemble des activités du pays fasse comme une sorte de construction dont toutes les pièces viennent s'appuyer les unes les autres.

Votre plan, s'il y avait une catastrophe financière, s'écroulerait comme un château de cartes. Tous les efforts faits n'auraient servi absolument à rien; les sacrifices auraient été vains. Si, à l'heure actuelle, votre politique n'est pas une politique d'association, d'accord avec les autres pays avec lesquels nous devons faire des échanges, s'il ne se créait pas dans le monde des courants commerciaux normaux qui permettent à la France de trouver avec une certaine facilité ce qui lui manque à l'heure actuelle, il est inutile que l'on demande au pays de faire des sacrifices; tout cela serait vain.

C'est donc tout cet ensemble que nous vous demandons de nous présenter, et nous vous prions d'y veiller.

Vous pouvez être sûrs à l'avance que le Conseil de la République, ainsi que vous avez pu le constater par la discussion générale, ne manquera pas de vous apporter son concours total et des suggestions utiles. Lorsque vous aurez la possibilité de nous proposer des choses raisonnables, nous vous accorderons tout l'appui qui peut vous être nécessaire.

M. Jules Pouget. Voulez-vous me permettre une observation?

M. le président de la commission des finances. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Pouget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jules Pouget. Je ne peux qu'appuyer vos observations sur l'intérêt de l'industrie touristique et avec vous exprimer le regret de ne pas voir cette industrie faire l'objet d'un traitement de faveur dans le plan d'investissement.

J'ai participé aux travaux de la commission de modernisation et d'équipement du plan Monnet. Les représentants de toutes les activités se sont efforcés d'établir un programme.

L'industrie touristique occupe une place de premier plan dans le potentiel économique de notre pays. C'est elle qui fait vivre le plus de familles, le plus d'individus. C'est elle qui assure le plus grand apport de devises. Elle permet l'équilibre de la balance sans appauvrir nos ressources vitales puisque nous avons, en la matière, la chance d'échanger le soleil de notre Midi, la neige de nos montagnes et le charme de nos sites.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement examine avec bienveillance nos suggestions et que dans la répartition des crédits d'investissements non affectés, il accorde à l'industrie touristique la part légitime qui lui est due.

M. le président de la commission des finances. Mon cher collègue, je vous remercie de votre intervention, elle me servira justement de transition extrêmement facile pour les questions qui méritent qu'on s'y arrête d'une façon particulière.

Je voudrais indiquer au Conseil que je n'interviens pas ici par un sentiment de patriotisme local, en tant que représentant d'une région particulièrement vouée au tourisme, ou parce que je pourrais obéir à des préoccupations électorales quelconques. Mais, comme M. le docteur Pouget le dit, je pense qu'il s'agit là d'une industrie principale de notre pays.

Je peux dire que, dans le plan d'investissement, la place n'est pas suffisante du côté des crédits, alors qu'on a réservé au tourisme la place la plus importante de toutes quant aux ressources à obtenir en 1952. Lorsque je parle de tourisme, peut-être pense-t-on que c'est un aimable dada que c'est quelque chose qui est d'intérêt purement local.

Je voudrais dire à ce Conseil qu'il ne s'agit pas du tout de quelques organisations de distractions, créées d'ailleurs dans des conditions qui, quelquefois, ne sont pas tellement favorables. Il ne s'agit pas de venir au secours de quelques organisations de plaisir et de fêtes, mais de donner tou-

tes les possibilités de développement à la plus grande des industries françaises.

Qu'il s'agisse du nombre des personnes qui y sont employées ou des capitaux qui y sont investis, ou encore de chiffres d'affaires, on peut dire que c'est l'industrie touristique qui occupe la première place dans ce pays.

J'ai sous les yeux ce plan de modernisation — et je regrette que chaque conseiller de la République ne l'ait pas —; c'est un ouvrage considérable dans lequel on a dressé l'inventaire des industries touristiques.

On y prévoit que le but assigné à l'industrie touristique pour 1952, puisque nous parlons toujours de ce plan quadriennal et de ce que nous voulons atteindre en 1952, est d'avoir 3 millions de visiteurs qui rapporteront à la France 450 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 120 milliards de francs.

En outre, on réserve au tourisme seul plus du quart du plan général Monnet quant aux apports de devises nécessaires pour équilibrer en 1952 notre balance des comptes. Je veux dire qu'il s'agit là de la plus importante des industries françaises. Les chiffres d'ailleurs parlent d'eux-mêmes. Le tourisme emploie un million et demi de Français et je ne parle pas des industries annexes de luxe. Dans la seule industrie hôtelière il y a 280.000 employeurs et 500.000 employés.

La métallurgie occupe environ 500.000 salariés, la sidérurgie 250.000 et les houillères 300.000 y compris les étrangers et les prisonniers au moment où ces chiffres ont été établis. C'est dire l'importance considérable du tourisme tant au point de vue des personnes qu'au point de vue des capitaux.

Selon l'estimation qui avait été faite au moment où l'on a dressé le plan, les capitaux investis représentaient plus de 100 milliards et le chiffre d'affaires plus de 30 milliards annuellement. En 1938, sur un total de change de monnaies effectué pour l'ensemble du pays de 5.178 millions, la seule ville de Nice avait compté 1.289 millions de change effectué, Cannes 704 millions, Biarritz 470 millions et le Touquet environ 100 millions. C'est-à-dire que plus de la moitié des devises étrangères avaient été recueillies en France par quatre villes touristiques. Il faudrait ajouter à tous ces chiffres au moins le quart des sommes encaissées par les industries de luxe et l'industrie hôtelière pour 1938, environ 15 milliards, si bien qu'avant la guerre, les touristes avaient pu apporter un élément d'équilibre à notre balance des comptes se montant, de 1921 à 1938, à 90 milliards de francs net, c'est-à-dire à un chiffre supérieur à l'encaisse de la Banque de France.

Est-il donc téméraire de dire que l'industrie du tourisme devient notre meilleur espoir, alors que le rapport de M. Pellene et certains orateurs déclarent qu'ils ne sont pas tellement certains de la réussite dans un certain nombre de secteurs du plan Monnet et qu'ils se demandent si l'on peut encore, pour 1952, espérer obtenir l'intégralité de ce que nous avons envisagé.

Avec le tourisme, nous avons comme objectif 3 millions de personnes qui doivent venir cette année, qui doivent nous apporter 450 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 120 milliards de francs. Nous avons donc là un très grand espoir.

Si je m'adressais aux représentants de l'agriculture française, je leur dirais que cela fera 3 millions d'acheteurs de plus pour les produits agricoles. Cet apport ne sera sans doute pas négligeable non plus pour toutes les industries. Il représentera une clientèle considérable. Au moment où l'on cherche de toute façon à favoriser l'exportation, n'est-il pas infiniment plus commode, plus pratique, moins onéreux et plus facile pour nous de vendre aux étrangers qui viennent sur place que de chercher des débouchés à l'étranger? Nos industries de luxe, nos industries spécialisées des parfums, du livre et des antiquités trouveront une clientèle parmi ces trois millions de visiteurs.

Voilà ce qu'on vous demande de réaliser dans le plan Monnet; et je dois rendre à ceux qui se sont occupés depuis déjà longtemps, à M. Christian Pineau en particulier, à M. Ingrand et à l'ensemble de ceux qui s'occupent de tourisme, à l'ensemble de l'hôtellerie française et des transporteurs français, un hommage mérité pour l'effort considérable qui a été fait dans les conditions extrêmement difficiles que nous avons connues après la guerre.

Là encore on devrait voir les résultats qui ont été obtenus. J'étais, cet hiver, sur la Côte d'Azur. Mes collègues de Nice et de Cannes ne me démentiront pas si je dis qu'il y a très longtemps, il y a plus de quinze ans, que nous n'avions pas connu une saison d'hiver de l'ordre de celle que nous avons connue l'année dernière. Le chiffre des devises apportées à Nice est, à l'heure actuelle, extrêmement encourageant; et cela constitue pour les villes intéressées, pour la France entière, un concours qui est loin d'être négligeable.

En contre-partie de ces objectifs qui sont fixés, que trouvons-nous dans le plan d'investissement? Une trop petite part faite au tourisme.

On avait d'abord dit que 4 milliards lui seraient réservés; on est tombé à 2 milliards, alors qu'en réalité, pour avoir une partie de ce qui est prévu, il eût fallu 9 milliards, chiffre prévu par le plan de modernisation.

Je sais que les initiatives privées pourvoiront à un certain nombre de choses, mais il s'agit de la reconstruction de tous les hôtels, la reconstitution et la modernisation de notre parc routier, car nous sommes dans la plus extrême difficulté avec la concurrence internationale.

Vous savez avec quelle largesse les Hollandais, les Suédois, les Italiens construisent des cars de tourisme que vous voyez passer ici et comment des lignes internationales sillonnent les routes depuis Stockholm jusqu'à Naples en traversant la France. D'autres lignes viennent de Gibraltar jusqu'en Suisse, avec un équipement moderne, en direction de pays qui font de très gros sacrifices pour le tourisme.

Nous, nous n'avons que des possibilités très réduites.

Eh bien! je suis fondé à venir demander à M. le ministre des finances, pour le tourisme, tous les crédits qui sont nécessaires. C'est certainement le meilleur placement que vous ayez à faire à l'heure actuelle. On vous a dit, et cela résulte de la discussion générale, que vous courrez, dans un certain nombre de domaines, à quelques déboires. Vous ne pouvez pas avoir la certitude que vous exporterez encore des automobiles dans trois ou quatre ans. Le marché anglais, le marché américain, le marché d'Italie seront saturés de voitures automobiles; vos prix de revient sont trop élevés et vous ne pouvez pas fournir telle et telle chose comme au lendemain de la Libération.

Au contraire, le tourisme est devant vous avec toutes les possibilités pour que le monde entier vienne vers vos villes, vers tout ce que ce pays comporte non seulement de sites merveilleux mais de souvenirs historiques de la plus haute valeur.

Nous sommes à l'heure actuelle sur le point d'être le premier pays touristique du monde. Nous avons la possibilité de sauver notre économie en faisant un effort à ce point de vue.

Je crois que ce serait une faute grave que de ne pas accorder au tourisme toute l'attention qu'il mérite.

Je m'excuse d'avoir donné l'impression de réduire le sujet des investissements à des objets très particuliers. Evidemment, pour le tourisme, on ne demande pas l'intégralité des sommes qui sont exigées pour un certain nombre de grosses sociétés.

Evidemment, nous ne sommes pas de ceux qui viennent demander des dizaines ou des centaines de milliards. Vous savez très exactement que nous aurions souhaité pour l'industrie hôtelière : pouvoir moderniser 180.000 chambres; et nous avions demandé, pour ce poste, un maximum de 3 milliards.

Pour les transports routiers et le tourisme, nous aurions voulu obtenir 1.800 autocars de grand tourisme; là encore, pour cette année, il n'aurait fallu que peu de chose: 500 millions environ.

Pour l'équipement thermal des stations, il aurait fallu également 500 millions. Pour le tourisme populaire, qui est tout de même également une réalisation extrêmement considérable et de la plus haute portée sociale, il aurait fallu 100 millions pour la réalisation d'un certain nombre de prototypes correspondant aux différentes solutions qui ont été proposées.

Pour l'équipement des stations de montagne, il faudrait un certain nombre de millions, assez considérable tout de même. Pour les golfs et les hippodromes, il faudrait des crédits. Nous vous indiquons que faute de les donner vous allez risquer de perdre la clientèle de tous les touristes qui seraient venus en France vous apporter leurs devises.

Faute de pouvoir investir quelques milliards, vous en perdrez un nombre considérable.

C'est pourquoi je m'adresse à vous, monsieur le ministre, confiant que vous comprendrez toute l'importance de cette question. Je vous demande de reprendre les chiffres de votre administration, à l'office des changes, de vérifier si mes indications sont parfaitement exactes et s'il est prouvé que c'est bien par le tourisme que vous pourrez obtenir les grandes facilités que vous ne trouvez pas ailleurs.

Je vous demand de faire un effort de compréhension et d'accorder à cette industrie, vitale pour le pays, tous les crédits nécessaires.

Je m'excuse d'être intervenu ici non pas en qualité de président de la commission des finances, encore que l'importance du sujet l'aurait bien valu, mais à titre personnel. Je suis persuadé que le Conseil de la République voudra bien excuser cette excursion vers un domaine qui lui est peu familier, alors qu'au cours de cette discussion on a plutôt entendu parler de choses infiniment plus ingrates.

Je vous remercie, mesdames, messieurs, de votre bienveillante attention et je me permets de compter sur vous, monsieur le ministre, quant à l'ensemble des points que j'ai évoqués à cette tribune. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. Edgar Faure, *secrétaire d'Etat aux finances.* Mesdames, messieurs, à l'issue d'un débat que je me plais à reconnaître, avec M. le président de la commission des finances, comme non seulement sérieux, mais très intéressant, je crois devoir, à mon tour, fournir quelques observations à votre Assemblée, dont la première, et

peut être la principale, sera de placer le sujet des investissements et du projet dont vous êtes saisis dans ses proportions réelles; et aussi — je m'excuse de cette expression — de le ramener à sa propre modestie, car peut-être son titre peut-il faire sur ce point un peu d'illusion.

Il faut bien préciser que le texte qui vous est soumis ne comporte pas la photographie de toute la politique financière et de toute la politique économique du pays. Il s'agit essentiellement de la mise en application d'un texte déjà voté et existant, qui est l'article 3 de la loi dite des maxima.

Cette loi a prévu la répartition de certaines sommes en faveur des diverses activités entrant dans le cadre général qu'indique le mot « investissements ». Elle a prévu que le montant total serait de 626 milliards et que la ventilation par grandes branches serait de 269 milliards pour l'équipement et la modernisation des activités de base, de 38 milliards pour la société nationale des chemins de fer français, de 43 milliards pour la flotte et de 270 milliards pour la caisse autonome de reconstruction.

Le projet actuel n'a donc d'autre objet que de répartir par chapitres ces crédits dont le principe a déjà été voté et forme loi, et d'assortir cette répartition d'un certain nombre de modalités qui étaient nécesaires.

Ainsi, d'une part, faut-il remarquer que, comme le disait à l'heure M. le président Roubert, ce texte n'est pas isolé — il fait partie d'un ensemble — et que, d'autre part, je m'empresse de le souligner, il n'est pas exhaustif.

C'est pourquoi je demanderai à certains de vos collègues de calmer leur appréhension lorsqu'ils constatent que dans ce projet telle ou telle question qui les intéresse particulièrement n'est point traitée. Ainsi, tout à l'heure, M. Boisrond a abordé la question des routes. Il a insisté très justement sur l'intérêt évident que présenterait pour l'économie l'entretien ou l'amélioration des routes nationales. Mais une route n'est pas une entité, même publique, à laquelle on puisse faire un prêt; elle ne rentre pas dans le cadre du plan de modernisation et d'équipement.

C'est dans le budget d'équipement des services civils que seront prévus les crédits correspondants, en ce qui concerne ce réseau routier; cette observation est faite à titre d'exemple.

En fait, tout ce projet achève de marquer un tournant important dans la technique des finances publiques, que j'ai déjà eu l'honneur de souligner devant le Conseil de la République lors de la discussion du projet de loi sur les comptes spéciaux du Trésor.

Nous sommes entrés dans une voie où l'on donne au Parlement les comptes de la Trésorerie, où l'on procède à une tentative de « budgétisation », si je puis m'exprimer ainsi, de la trésorerie. Naturellement, de telles transformations et de telles innovations dans la technique financière ne peuvent pas atteindre du premier coup à la perfection et je reconnais bien que, dans l'immédiat, il peut demeurer quelques lacunes dont certaines ont d'ailleurs été signalées par vos orateurs.

Tout de même, nous constatons là un progrès considérable, et si l'on a employé tout à l'heure — je suis persuadé que c'est sans esprit désobligeant — l'expression de cynisme, nous dirons que c'est du moins le cynisme de la franchise, puisqu'on vous donne des comptes qu'on ne vous rendait pas auparavant. On vous demande aujourd'hui des autorisations: vous pouvez les donner ou les refuser et, en tout cas, les discuter, dans un domaine où jusqu'alors on ne vous en demandait pas.

La nécessité d'un tel projet et d'une telle méthode était particulièrement sensible en ce qui concerne le secteur nationalisé. Ce secteur, en tant que secteur public, a plus de propension qu'un autre à s'adresser à un mode de financement public. Or, précédemment, il n'y avait pas de contrôle; il n'y avait pas de projet relatif aux investissements et aux crédits accordés pour les travaux neufs des entreprises nationalisées.

Une première fois, par la loi du 14 janvier 1948, un essai a été tenté dans ce domaine avec des autorisations semestrielles, système qui n'a pas été heureux; j'y reviendrai lors de l'examen des articles. Puis une loi du 24 septembre 1948 a complété ce système; enfin, aujourd'hui, suivant et développant la pensée de ses prédécesseurs, dans un effort de clarté financière totale, le Gouvernement est en mesure de vous dire: voilà quels seront les crédits d'investissements publics que nous réservons et que nous accordons à ce secteur public.

Avant d'aborder un ou deux points particuliers traités par certains orateurs, je voudrais mettre le Conseil en garde contre une interprétation exagérée de ce qui se passait préalablement à ce système de contrôle qui atteint aujourd'hui une forme assez complète et qui a été amorcé par les lois précédentes du 14 janvier et du 24 septembre 1948.

Il était évidemment nécessaire d'aboutir à un contrôle de la trésorerie et à un contrôle des investissements. Cela ne veut pas dire que, dans les périodes de tâtonnements qui ont précédé ce contrôle, il y ait eu des gaspillages, et dans des proportions considérables.

C'est ici que, d'un mot, je voudrais indiquer à M. Pellenc, rapporteur, dont nous avons tous lu et écouté le rapport avec toute l'attention qu'il mérite et dont le travail est remarquable, que notamment l'analyse qu'il a faite à la page 24 pourrait induire à des interprétations quelque peu erronées des esprits qui seraient, en la matière, moins bien informés que le sien. Quand, notamment, il indique que « depuis 1947, les fonds du Trésor des établissements d'épargne, les prêts des banques, au lieu d'être transformés en investissements, comme on l'annonçait, étaient utilisés pour la plus grande part à combler les déficits budgétaires » et qu'il précise « qu'en 1947, sur 1.215 milliards collectés, 852 milliards, soit plus de 70 p. 100, furent consacrés à des dépenses courantes », je ne voudrais pas qu'on eût l'impression qu'il y eut dans cet exercice 1947 1.215 milliards destinés aux investissements et que 70 p. 100 furent détournés de leur destination.

Enfin, si, comme je le pense, M. Pellenc a repris ce chiffre dans le rapport de la commission des investissements qui retrace le montant des financements, nous voyons que le chiffre de 1.215 milliards représente le total des sommes transitées par les caisses du Trésor et qu'il était donc naturel que, sur ces sommes, une proportion assez considérable serve à alimenter les dépenses courantes de la nation.

A ce point de vue, je crois qu'on pourrait éviter la confusion qu'une lecture rapide du rapport pourrait faire naître entre le chiffre du déficit budgétaire et celui du montant total du budget, soit 601 milliards, car, heureusement pour nous, ces chiffres ne sont pas équivalents.

Je voudrais dire un mot d'une question particulière sur laquelle les exposés variaient et dont certains ont été émouvants. Cette question, qui a attiré plus spécialement l'attention du Conseil de la République, est celle des investissements de la France d'outre-mer et c'est à ce sujet que prend toute sa valeur l'observation que j'ai faite tout à l'heure sur le caractère modeste du projet actuel et sur le fait qu'il ne constitue que la mise en application d'une disposition législative, importante, mais circonscrite, et qui est déjà votée.

Il ne faut pas conclure du texte de ce projet et du fait qu'il ne comporte pas d'article spécial pour la France d'outre-mer que le Gouvernement se désintéresse totalement de l'équipement de celle-ci. Il se trouve seulement que les questions d'équipement de ces territoires ne sont pas traitées dans ce projet; mais, d'une part, le budget même de la France d'outre-mer, qui a été voté le 31 décembre 1948, comporte un total de crédits de 21.200 millions et, d'autre part, la loi relative aux comptes spéciaux du Trésor, que vous avez votée il y a quelques semaines, a prévu que le Trésor consentirait des avances de 10 milliards à la caisse centrale de la France d'outre-mer, étant précisé que cette caisse n'a pas seulement pour objet un équipement public, mais qu'elle peut également financer des investissements privés.

M. Durand-Réville. Monsieur le ministre, c'est une erreur.

M. Saller. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je crois qu'il aurait été préférable que vous ne m'interrompiez qu'à la fin de mon raisonnement mais, si vous le désirez, je vous laisse volontiers la parole.

M. le président. La parole est à M. Saller, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Saller. Je crois, monsieur le ministre, que vous êtes en train d'invoquer la loi elle-même pour justifier l'existence de crédits pour les territoires d'outre-mer.

Or cette loi, qui est du 30 avril 1946, que plusieurs de mes collègues ici présents connaissent parfaitement, ainsi que les décrets d'application qui ont été pris à la date du 24 octobre 1946, démentent, je le regrette, votre affirmation. En effet, les crédits auxquels vous faites allusion, celui de 21 milliards d'une part, celui de 10 milliards des comptes spéciaux, d'autre part, sont réservés, de façon expresse, à l'équipement public ou collectif et non à l'équipement privé et à la production.

Notre demande reste donc entière, de même que notre justification. Rien, absolument rien, je le précise, n'est prévu pour les territoires d'outre-mer.

M. Durand-Réville. C'est exact.

M. Saller. Contre cette affirmation rien ne peut être invoqué, ni la loi, ni les chiffres. Je le regrette, mais c'est la vérité. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

M. le secrétaire d'Etat. Etant donné que M. Saller vient de dire que rien ne pouvait prévaloir contre ses propres affirmations, je ne comprends pas très bien pourquoi il n'a pas attendu, pour les réitérer, la fin des explications que j'ai l'honneur de fournir au Conseil.

Je disais que nous n'avons pas montré de différence à l'égard du problème de l'équipement de la France d'outre-mer. En premier lieu je n'ai pas prononcé tout à l'heure les mots « équipement public » ou les mots « équipement privé ». Il y a un problème général d'équipement.

Sur le problème général de l'équipement de la France d'outre-mer, il y a un fait: dans le budget de la métropole les sommes que nous affectons et que vous avez affectées à l'équipement de ces territoires

auxquels nous attachons la plus grande importance, ces crédits reportés au chapitre correspondant du budget s'élèvent en tout à 21.200 millions.

Il est non moins exact que, par votre vote, il est prévu que le Trésor fournira des disponibilités de 10 milliards à la caisse centrale de la France d'outre-mer. Donc c'est encore 10 milliards que nous fournirons sur notre substance à l'objet spécial de l'équipement d'outre-mer.

Enfin, vous allez être saisis très prochainement d'un projet de loi qui fixera le montant des subventions afférentes au programme nouveau du F. I. D. E. S., programme nouveau annoncé en 1949. C'est donc à ce moment-là que vous aurez le complément de cet effort que je viens d'évaluer à trente milliards, ce qui n'est tout de même pas ridicule. Sur les propositions du Gouvernement, chacun de vous pourra faire entendre ses observations.

Donc, le seul point sur lequel j'insiste c'est sur le fait qu'il ne soit pas parlé de l'équipement de la France d'outre-mer dans ce projet, en vue de dire que le Gouvernement considère qu'il n'y a pas lieu d'équiper la France d'outre-mer.

Nous allons tout de même arriver à un ensemble de crédits...

M. Marius Moutet. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. Marius Moutet. Voyez-vous, monsieur le ministre, cette question des crédits et de l'équipement des territoires d'outre-mer est difficile. Ce n'est pas parce que l'on a voté des crédits que l'on sera sûr qu'ils seront bien employés.

Deux ordres de crédits sont à envisager, comme l'a indiqué tout à l'heure M. N'Joya lorsqu'il a parlé de l'équipement public et, de l'autre côté, de l'équipement privé.

Pour l'équipement public, c'est le F. I. D. E. S., c'est le fonds d'investissement. Ce fonds d'investissement est doté, je ne dis pas largement, mais il commence à être doté. Seulement pour l'organisation du crédit privé, du crédit agricole, en particulier, il faut bien dire qu'il n'existe rien. Il y a deux sortes d'organisations: à côté du crédit national il y a un crédit colonial. A quoi sert-il ? Je crois bien que c'est à peu près le néant. Nous avons aussi la caisse centrale de la France d'outre-mer qui est à la fois une banque et un organisme de crédit et d'investissements d'ordre public.

De banque d'investissement pour les crédits privés, vous n'en avez pas; d'organisation de crédit agricole à proprement parler, vous n'en avez point. En France, déjà, le crédit agricole a été particulièrement difficile à organiser. Vous comprenez très bien que, dans les territoires d'outre-mer, c'est aussi une organisation qui sera assez complexe. Elle sera liée sans doute à la structure même de la société dans laquelle vous aurez à l'appliquer, où il peut y avoir une solidarité, une responsabilité collective. Il est malheureux que les sociétés de prévoyance aient été détournées de leur objet en les tranformant en organismes administratifs. On peut d'ailleurs les remplacer, comme nous le pensons bien, par une meilleure organisation de coopératives. Mais, étant donné la structure des sociétés indigènes, mon sentiment est que le crédit peut trouver, en ce qui concerne les populations, un appui beaucoup plus sûr que dans un régime d'exploitation individualiste, comme celà existe en France.

C'est un problème sur lequel il faut nous pencher parce qu'il est important dans l'époque présente.

Vous avez besoin des produits des territoires d'outre-mer, mais il faut que vous manifestiez cette solidarité d'intérêts dont la conscience, comme disait hier M. Saller très justement, sera la véritable base de l'Union française. Car la solidarité politique ne sera solide que lorsqu'il y aura à la base la solidarité des intérêts économiques. C'est sur ce problème qu'il faut se pencher.

Nous avons vu simplement le mot « mémoire » dans les programmes des investissements, ce qui a, évidemment, éveillé les susceptibilités.

Il faut que l'on sorte de cette discussion avec le sentiment que, dans le problème des investissements, vous n'oubliez pas les territoires d'outre-mer, que l'Union française ne se réalise et ne se réalisera que parce qu'à tout moment, les problèmes de l'Union française prendront place dans les discussions que nous avons ici. Autrement, ce manque de solidarité risquera d'ébranler la solidité de la construction que nous voudrions réaliser par la conception de l'Union française. (*Applaudissements.*)

M. Saller. Il ne faut pas que le ministre des finances demeure uniquement le ministre des finances de la métropole.

M. le secrétaire d'Etat. Je tiens à remercier M. Moutet des explications très intéressantes qu'il vient de nous apporter avec la grande compétence que nous lui connaissons en la matière; mais je me permets de lui rappeler que le mot « mémoire » qui figure sur ce rapport et qui peut, en effet, faire sensation, n'est pas dû à la rédaction initiale du projet gouvernemental.

M. Saller. C'est exact!

M. le secrétaire d'Etat. Nous n'aurions pas pensé, en effet, à faire figurer ces équipements avec cette indication qui eût manqué peut-être un peu de substance. L'explication que je viens de donner est la bonne. C'est, d'une part, dans le budget déjà voté.

M. Saller. Non!

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur Saller, je vous en prie, je n'ai pas haché votre intervention de démentis aussi tranchants.

C'est, d'autre part, dans le projet dont vous serez prochainement saisis et sur lequel vous aurez à donner votre avis, que l'effort essentiel était prévu — effort des deniers publics, je le répète — pour le financement de l'équipement des territoires d'outre-mer.

Je crois que M. Moutet a très exactement posé la question, sans que je puisse le suivre dans le détail, pour la raison que je ne suis pas compétent dans ce département.

M. Moutet a très bien exposé la question des crédits privés, car, quels que soient les sacrifices de l'Etat et l'argent que l'on peut obtenir des deniers publics, ils sont limités; ils seront toujours limités.

Il y aura un problème des crédits privés sur lequel je prends acte des déclarations de M. Moutet, tout en indiquant que le projet actuel n'est pas une somme et que nous n'avons pas examiné la question du fonds de modernisation et d'équipement.

Je voudrais ajouter une dernière explication sur les fonds d'équipement de nos territoires d'outre-mer, car s'il a été émis le reproche de l'insuffisance de ces fonds, le reproche de crédits mal orientés entre l'équipement public et l'équipement privé a été également formulé.

Je crois qu'il faut remarquer en la matière, que s'agissant de travaux neufs, les travaux publics ont une importance particulière. Il faut établir une infrastructure.

M. Marius Moutet. C'est très juste!

M. le secrétaire d'Etat. Il faut construire des routes pour assurer l'évacuation des produits.

Il faut aussi, d'autre part, un minimum d'équipement social; il faut améliorer l'existence de la population, soit au point de vue sanitaire par des hôpitaux, soit au point de vue technique, notamment par l'institution d'écoles techniques. Je crois que mes collègues se préoccupent de faciliter, de favoriser les investissements privés en apportant notamment aux exploitations dites autochtones les possibilités que peuvent offrir des instituts de recherches et de vulgarisation des techniques modernes d'exploitation.

Un certain nombre d'efforts sont poursuivis dans ce sens, notamment par la création d'instituts de crédits spécialisés en Afrique équatoriale française et au Cameroun.

Tout ceci, je l'indique en extrapolant mon sujet et parce que je tiens beaucoup à donner l'assurance formelle qu'il n'y a pas de la part du Gouvernement une négligence ou une omission de la conception de l'Union française.

Comme je l'ai dit hier à M. Ignacio Pinto dont les explications ont été reprises tout à l'heure par M. N'Joya, je tiens à ce que nos collègues d'outre-mer n'aient pas l'impression de cet abandon qui ne peut provenir que d'une réaction immédiate que leur donne une procédure qui disparaîtra quand nous considérerons l'ensemble du problème comme le Gouvernement entend lui-même le considérer. (*Applaudissements à gauche.*)

Si, d'ailleurs, la plus grande partie de ces crédits publics vont à l'équipement public, c'est évidemment le phénomène que nous retrouvons aussi dans ce projet et qui a sans doute fait l'objet ici de l'appréciation la plus constante dans la trame des différents exposés.

Il est certain que la comparaison est frappante entre le chapitre des investissements réservés au secteur nationalisé et les sommes inscrites dans ce projet qui prétendent exercer une incidence sur les investissements dits du secteur privé.

Dans son rapport, M. Pellenc a d'ailleurs relevé cette proportion en se plaçant non plus du point de vue du caractère public ou privé du secteur, mais plus exactement du point de vue de sa nature. Il semble qu'il ait trouvé peut-être excessif l'effort fait pour l'énergie et les transports par rapport à l'effort fait pour d'autres activités productrices. C'est ici que nous retrouvons l'idée que j'ai déjà énoncée tout à l'heure.

Il ne s'agit pas d'une intention de favoriser les entreprises nationalisées en tant que telles: il s'agit de tenir compte du fait qu'actuellement, dans la réalité des choses, c'est le secteur nationalisé qui comprend le kilowatt, qui comprend le charbon et qui comprend le rail, qui sont évidemment à la base de toute activité économique.

Par ailleurs on doit reconnaître qu'aucune activité privée ne peut se développer sans ces bases, et que toute amélioration du courant, de la production de charbon ou des communications ferroviaires aura toujours une incidence sur le développement des activités privées.

Ici, évidemment, peut se placer, dans l'ordre politique, le problème des nationalisations. Ces nationalisations sont faites, ce n'est pas moi personnellement qui les ai faites, ni d'ailleurs beaucoup d'entre vous. Celle des chemins de fer remonte à une période d'avant-guerre, sur laquelle M. Maroger nous égrenait hier d'une façon si charmante ses souvenirs; celle de l'électricité et même celle des houillères sont anté-

rieures à l'existence institutionnelle de cette assemblée.

A travers les différents exposés, j'ai eu la grande satisfaction de constater que se faisait jour maintenant, en quelque sorte, une thèse centrale sur ces problèmes et que l'exposé de M. Courrière rejoignait, à travers sa passion, celui que M. Maroger nous a présenté précédemment.

Il existe certes, à mon avis, un point où se rencontrent les partisans et les adversaires des nationalisations. En effet, les partisans des nationalisations ont intérêt à ce qu'elle réussissent, et ils désirent voir ces entreprises arriver à la rentabilité des affaires privées.

Quant aux autres, s'ils sont adversaires des nationalisations, ce n'est pas en tant que phénomène intellectuel mais parce qu'ils estiment qu'elles sont trop coûteuses. Par conséquent, ils sont disposés à faire tous leurs efforts en vue de trouver des structures et des formes d'exploitation qui permettent de les rendre, sinon très avantageuses en tout cas moins coûteuses qu'elles leur paraissent l'être actuellement.

D'autre part, il faut dire que, dans l'opinion de ces adversaires dont certains n'ont pas trop de secrets pour moi, une nationalisation est beaucoup plus difficile à défaire qu'à instituer, tout comme le divorce semble être une procédure beaucoup plus difficile que le mariage.

Je crois qu'on peut nationaliser en un jour, mais pour « reprivatiser », comme disent les juristes germaniques, c'est une autre affaire. Par conséquent, nous sommes mis en présence d'une donnée réelle: le fait que ces secteurs si importants de base sont actuellement des secteurs publics, des secteurs nationalisés.

Nous qui sommes tous ici des réalistes, nous nous rencontrons très aisément dans ce double but d'assurer l'équipement de ces branches d'activité du pays et d'étudier l'adaptation des nouvelles formules qui les régissent pour les rendre les plus avantageuses possible.

C'est ici qu'intervient une notion que je crois essentielle et sur laquelle je voudrais dire un mot en réponse au rapport de M. Pellenc: il s'agit de la notion du contrôle. M. le rapporteur, qui connaît très bien le sujet et qui, si je ne me trompe, préside aux débats de la sous-commission compétente, s'inquiète très judicieusement de ce que les fonds consacrés à des investissements ne soient pas, en réalité, affectés à des dépenses courantes d'exploitation.

C'est un souci que nous partageons avec lui, et c'est pour cela que l'article 8 du texte qui vous est soumis comporte un dispositif de contrôle qui pourra éviter des abus qui sont d'ailleurs moins démontrés qu'ils ne sont souvent invoqués.

En effet, cet article 8 prévoit que, dans le cadre des crédits que vous allez consentir, dans la limite du plafond des investissements que nous allons pratiquer un contrôle de chaque marché des entreprises nationalisées aura lieu, contrôle *a priori* par les contrôleurs d'Etat et par la commission des investissements. Il y aura donc maintenant un contrôle *a priori* qui se complétera par un contrôle *a posteriori*, celui qui résulte des comptes rendus de l'emploi des fonds adressés par les entreprises au fonds de modernisation et d'équipement et qui font à leur tour l'objet des rapports adressés par la commission des investissements aux assemblées parlementaires.

Voilà un système que je crois de nature à assurer un contrôle efficace dans un domaine où la distinction entre l'investissement véritable et l'investissement discutable est assez délicate, puisque, comme le dit M. Pellenc, en citant d'ailleurs M. le premier président de la Cour des comptes, il est assez difficile de distinguer ce qui est la part destinée à maintenir la production de ce qui constitue un équipement supplémentaire ayant pour effet d'accroître la production. Or, si nous avons intérêt à accroître la production, il est d'abord de première nécessité de la maintenir.

Je crois que ces procédés de contrôle sont suffisants et, parlant par avance de la question qui sera débattue sur les articles et le faisant parce que j'y ai été appelé par l'observation de M. le rapporteur, je crois qu'il n'est pas bon de compléter ce contrôle par un contrôle *a priori* des commissions parlementaires ou des sous-commissions, car nous arriverions à une profonde confusion des pouvoirs.

Autant il est utile, autant il est nécessaire que les commissions parlementaires représentant les Assemblées élues soient tenues au courant de ce qui se passe, dans la phase d'étude, autant je crois qu'il n'est pas possible, sans aggraver la confusion existant entre les pouvoirs, de décider que, pour chaque prêt que l'on consentira, il faudra réunir une sous-commission parlementaire et lui demander son avis.

Si, au travers de certains discours, nous avons pu relever, sous une forme délicate et avec beaucoup de discrétion, peut-être, quelques critiques nostalgiques du système constitutionnel, je crois que si nous voulons rétablir l'équilibre de ce qu'on appelle les poids et balances, ce ne sera pas en mettant dans le plateau de l'exécutif le poids, si authentique soit-il, d'une sous-commission parlementaire que nous y parviendrons le mieux.

Je terminerai cet exposé en apportant à M. Pellenc quelques apaisements aux grandes craintes qu'il a manifestées concernant une éventuelle migration de la population française.

Au cours de son exposé très imagé, j'ai pu moi-même ressentir quelques frissons en pensant que peut-être, par ma faute, et par suite de l'action d'un plan que l'on pressent sous ce projet pourtant modeste, les fabricants de pipes de Saint-Claude et les fabricants de lunettes de Morez allaient se trouver transportés sous des cieux exotiques pour s'y livrer à un travail de manœuvres. (*Sourires.*)

Je m'empresse de dire à M. le rapporteur et à ceux qui partagent ses inquiétudes qu'en répartissant des crédits déjà chiffrés en décembre dernier, le Gouvernement n'a pas conçu des projets aussi vastes.

On a beaucoup parlé du plan. Ce n'est pas le plan que nous discutons en ce moment. Nous aurons bientôt, sans doute, l'occasion de le faire.

On a regretté, de part et d'autre, que le plan Monnet ne soit pas demeuré dans sa rigidité initiale. Je n'entends pas ici aborder un exposé général sur le planisme, mais je crois que si l'on est d'accord pour reconnaître dans les perspectives de l'économie moderne, qui ne peut pas être une économie autarcique, la nécessité d'une planification, je crois aussi qu'il faut se méfier, dans ce domaine, de la rigidité. Si la principale critique que l'on a faite a été de dire que les modifications du plan assurent une plus large part aux possibilités de l'agriculture, notamment aux possibilités d'exportation des produits agricoles, c'est un point sur lequel je ne regretterai pas la rigidité de l'ancien système.

J'ai vu, d'ailleurs, que M. Pellenc et le plan Monnet avaient trouvé des cautions bourgeoises en la personne de M. Demusois et de M. Primet (*Sourires*)...

M. Demusois. Je n'ai pas besoin de relever l'expression.

M. le secrétaire d'Etat. ...et je voudrais simplement me permettre de dire que, si sous prenons les noms qui commencent par un M, entre le plan Marshall et le plan Monnet il y en a peut-être un autre qui commence par la même lettre et qui explique leur nostalgie. (*Rires.*)

M. Demusois. Vous êtes bien ténébreux, monsieur le secrétaire d'Etat!

M. le secrétaire d'Etat. Il ne faut pas voir de tels desseins dans le projet que le Gouvernement vous soumet. Peut-être ce projet vous apparaîtra-t-il un peu prosaïque et un peu terre à terre, mais je crois qu'il faut faire chaque chose en son temps.

Il faudra, comme l'a dit tout à l'heure M. le président de la commission des finances, aboutir à une méthode meilleure dans la présentation de tous les documents ayant trait au budget et à la trésorerie. Comme il nous l'indique d'ailleurs, la Constitution le prévoit. Nous nous efforcerons d'y satisfaire, mais il faut avancer progressivement.

Nous vous apportons aujourd'hui un projet qui est ce qu'il est, qui dispose de crédits qui existent, qui se tient dans la limite des maxima, qui sauvegarde l'équilibre financier et la stabilité monétaire, un projet qui permet de faire des investissements que tout le monde est d'accord pour considérer comme essentiels.

Ce projet constitue donc déjà une étape à la fois dans l'ordre économique et dans l'ordre parlementaire. Nous irons peu à peu vers la synthèse, en nous rappelant aujourd'hui, comme on devrait peut-être le faire plus souvent, que, selon la grande formule de Fustel de Coulanges, pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Demusois. Je constate que M. le ministre n'a réfuté aucun de nos arguments.

M. le secrétaire d'Etat. Ils étaient sans doute irréfutables !

M. le président. La parole est à M. Diethelm.

M. André Diethelm. Monsieur le ministre, nous vous remercions de la clarté et de la pertinence de votre exposé; mais, dans ce domaine des investissements et de la reconstruction, où tous les problèmes sont dominés par la valeur que les épargnants attachent à la signature de l'Etat, il est un point sur lequel vous êtes resté silencieux et sur lequel mes amis et moi-même souhaiterions entendre vos explications.

Ce n'est pas, en effet, sans une extrême surprise que nous avons pris connaissance des déclarations de M. le ministre des finances touchant la cotation du nouvel emprunt cinq pour cent.

A en croire, en effet, des déclarations, diffusées, cette fois-ci, par la voie de la presse — car les bulletins de triomphe sont seuls réservés à la tribune parlementaire et à l'affichage sur les monuments publics — M. Petsche se serait fait scrupule de peser sur les cours de la nouvelle rente, au moment de son introduction en Bourse. Bien plus, il se serait appliqué à punir — je cite textuellement — certains souscripteurs « qui n'ont pas appliqué la règle du jeu franchement établie » ou « qui ont triché »; il aurait, ainsi, laissé coter le cours de 80 francs pour empêcher des gains spéculatifs et ne pas soutenir, pour des raisons de prestige — je cite toujours — un cours « qui eût été artificiel ».

Comment ne pas être confondu par tant de délicatesse! Mais comment ne pas regretter, plus encore, que cette délicatesse soit si tardive! Que penser, en effet, d'un ministre des finances qui oublie soudain toute la propagande officielle qui s'est exercée pendant deux mois dans tous les journaux, propagande que vous avez tous encore présente à la mémoire, et dont il est directement responsable ?

Voulez-vous que nous relisions ensemble quelques-uns de ces placards ?

« Il est normal que vous cherchiez à garantir votre capital, fruit de votre travail. Cette garantie, l'Etat vous la donne. »

« En souscrivant à la rente garantie 5 p. 100, vous gagnerez, dans tous les cas, en capital ou en intérêt. »

Le gain en capital, depuis hier, est une amère dérision. Mais il y a mieux encore; ne pouvait-on pas, vers le 1er février, lire cet appel: « Si vous avez des liquidités, n'oubliez pas que le temps, c'est de l'argent ».

« Si le premier jour de l'émission de la rente garantie 5 p. 100 1949, vous aviez acheté de la rente 3 p. 100 à 72 francs, pour souscrire à l'emprunt, vous auriez obtenu pour 8.500 francs un titre nominal de 10.000 francs. Le taux de votre placement aurait été de 5,81 p. 100. »

« En achetant en bourse de la rente 3 p. 100 à 75 francs pour souscrire à la rente garantie 5 p. 100 1949, vous obtenez pour 8.750 francs un titre au nominal de 10.000 francs. Le taux de votre placement est de 5,71 p. 100.

« Si vous attendez que le cours de la rente atteigne 80 francs, le titre de 10.000 francs vous coûtera 9 000 francs. Le taux de votre placement ne sera plus que de 5,55 p. 100.

« Ne perdez donc pas de temps. »

Ainsi, quand les rentes anciennes cotaient 75 francs, c'est-à-dire lorsque le nouvel emprunt revenait déjà, pour les souscripteurs, à plus de 87 francs, M. Petsche pressait les Français de souscrire. Aujourd'hui, alors que le cours réel dépasse, à peine 80 francs, il ne s'agit plus que d'une spéculation malsaine, voire de souscripteurs à découvert, et qu'il faut étriller à tout prix.

Encore peut-on se demander comment un ministre des finances, qui a tant de moyens à sa disposition pour contrôler l'octroi des crédits, qui tient entre ses mains fermes et le Conseil du Crédit, et la Banque de France, et les quatre grandes banques nationalisées, peut avouer, aussi ingénuement, sa propre carence, et reconnaître qu'il a toléré, pendant deux mois, des opérations à découvert, aussi suspectes, aussi irrégulières, et d'ailleurs quasi illégales.

Je n'insisterai pas davantage. Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque l'on a la charge des finances publiques, on peut — et cela est bien humain — pécher par faiblesse et ne pas prendre en temps utile, ou complètement, ou avec assez d'énergie, les mesures sévères, les mesures cruelles d'économies et de compressions qui s'imposent; et vous savez que, sur ce point, nous avons critiqué — et nous critiquerons souvent encore — l'insuffisance de votre action.

On peut aussi se tromper sur le plan technique, et cela peut arriver à tout le monde. Votre dernier emprunt représente l'une de ces erreurs. Nous l'avons dit, très discrètement d'ailleurs, et sans que personne ne nous sache gré de notre discrétion.

Mais, au-dessus de tout, il y a quelque chose qu'on n'a pas le droit de commettre, c'est une malhonnêteté, et vous venez d'en commettre une. (*Exclamations et vives protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Pinton. Cela vous a fait mal au cœur, chercheur de catastrophes, la réussite de l'emprunt !

M. André Diethelm. Ou, du moins, si vous prétendez, dans cette affaire, selon vos propres expressions, « avoir joué le rôle de l'Etat honnête homme », c'est peut-être la prétendue honnêteté de ceux, grands ou petits, qui écument l'épargne; ce n'est évidemment pas l'humble et solide honnêteté, telle qu'un Français moyen l'entend et la pratique. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la droite, du centre et de la gauche. — Mouvements divers.*)

M. Georges Laffargue. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Mesdames, messieurs, je n'aurais pas pris la parole à la fin de ce débat si je n'avais le sentiment que les paroles prononcées par M. Diethelm à cette tribune s'adressent, par-delà le Gouvernement lui-même, à ceux qui l'ont soutenu à l'intérieur des partis. (*Interruptions sur les bancs de l'action démocratique et républicaine.*)

Je m'excuse, mais j'ai l'impression, monsieur Diethelm, que vous n'étiez pas très certain du résultat de l'emprunt et que vous étiez parmi ceux qui prétendaient que le Gouvernement ne réussirait pas. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Si, par hasard, le Gouvernement n'avait pas réussi, je connais bien l'argument que vous eussiez développé. Il aurait consisté à dire: « Comme vous n'avez pas réussi l'emprunt, vous n'avez pas la confiance du pays, par conséquent, il faut que vous vous en alliez. (*Applaudissements à gauche.*) »

Maintenant, l'emprunt ayant réussi... (*Exclamations et rires sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Nous n'avons pas l'habitude, monsieur Debû-Bridel, de nous livrer à des sarcasmes, pour des intérêts politiques, quand il s'agit des destinées du pays. (*Applaudissements au centre.*)

L'emprunt ayant réussi...

M. Jacques Debû-Bridel. Nous en reparlerons!

M. Georges Laffargue. ...vous continuez maintenant la besogne qui consiste à aller dire aux souscripteurs: Vous avez fait une mauvaise affaire.

Nous regrettons, quant à nous, monsieur Diethelm, que cet emprunt n'ait pas été coté à ce qui représentait son cours normal, soit 87,50. Mais nous ne jouons pas sur les malheurs de la France, nous jouons sur son renouveau et nous attendons des jours meilleurs. (*Applaudissements à gauche.*) Nous avons l'intention de dire aux porteurs: Votre titre ne cote peut-être que 80 francs, mais regardez ce que vaut l'or aujourd'hui, voyez ce que vaut le franc sur les places internationales. Malgré la baisse des titres de l'emprunt, c'est tout de même une monnaie qui remonte. Le pays le comprend parfaitement.

Vous ne nous reprocherez pas, sur ces bancs où nous avons encore des camarades qui siègent à vos côtés, d'avoir fait preuve de je ne sais quel ostracisme *a priori*. Pour nous, nous gardons notre conception de la France et de la République.

Nous pensons qu'il faut dire aux hommes qui gouvernent, lorsqu'ils se trompent, les erreurs qu'ils font. Mais il faut également avoir cette fière élégance française de leur rendre les hommages qu'on doit leur rendre dans la plénitude d'un esprit un tantinet éclectique.

Ce que le pays comprend mal, et il pourrait vous le manifester, s'il ne l'a déjà fait, par quelque geste d'impatience, c'est cette sorte d'opposition constante qui interdit à la France quelquefois de se rassembler, alors qu'on a la prétention de pouvoir faire des rassemblements. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. Coupigny. C'est le résultat des élections cantonales.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Ayant été interrogé par M. Diethelm, pour le compte de M. Petsche, je voudrais répondre à son interrogation, encore que M. Laffargue, par son intervention spontanée, ait déjà énoncé la plupart des observations que je désirais présenter.

Je crois qu'il est un peu tôt, après une séance, pour déterminer ici quel sera le sort boursier de l'emprunt, et je ne vois pas en quoi on pourrait faire grief à M. Petsche de n'avoir pas voulu faire de dirigisme boursier en apportant une contrepartie à des ventes qui, le premier jour de l'ouverture, peuvent très bien avoir, sinon toutes, du moins en grande partie, un caractère spéculatif.

On n'a jamais promis, en matière de rente, aux souscripteurs de cet emprunt une garantie de cours boursier; on leur a promis un ensemble de garanties dont ils ont apprécié la valeur en souscrivant. Rien ne vous dit que la cote ne montera pas et, pour ma part, je préfère l'avoir vue basse le premier jour et la voir monter par la suite plutôt que l'avoir vue d'abord au-dessus du pair pour s'effondrer peu après. (*Applaudissements à gauche.*)

Comme vous le disait tout à l'heure M. Laffargue, la question de l'emprunt se relie à la question du franc et je ne sache pas qu'à cet égard nous soyons allés dans le sens de la catastrophe depuis quelque temps.

Représentant moi-même un département frontière, je dois dire que les comparaisons que je peux effectuer, sans sortir de ma circonscription, par rapport à la monnaie d'un pays voisin, sont plus avantageuses maintenant qu'elles ne l'étaient il y a six ou sept mois.

Je crois donc que, sur ce point, le Gouvernement a trouvé une approbation de sa politique financière qui peut-être l'aidera à passer sur la déception de quelques-uns à la Bourse.

L'emprunt nous a fourni 100 milliards, dont nous avions besoin, et c'est ici que nous rejoignions le sujet de notre débat, le seul sujet. Si nous n'avions pas ces 100 milliards, il faudrait sacrifier une somme correspondante sur les investissements que nous vous demandons. Parmi les orateurs que j'ai eu le plaisir d'écouter hier et aujourd'hui, je n'ai entendu personne, même parmi ceux qui ont fait la critique *a priori* de l'emprunt — et qui en font maintenant une critique *a posteriori* — dire: « Cet emprunt était inutile, malhonnête; ces 100 milliards, nous ne les voulions pas, car ils résultent d'une opération faussée; il y a 100 milliards de trop, par conséquent, nous vous proposons un abattement de 100 milliards. »

J'attends que quelqu'un vienne ici tenir ce langage. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ceci ne veut pas dire d'ailleurs — et c'est un point sur lequel je n'ai pas de peine à faire un pas vers M. Diethelm, encore qu'il paraisse éprouver quelque difficulté à en faire un vers moi — qu'il faille nous endormir. Un succès n'est pas tout. Il y a le succès de l'emprunt; tout n'est

pas fait. Il y a encore beaucoup à faire pour achever le relèvement de nos finances et le relèvement de notre économie. On n'aura pas trop de tout le monde pour cela, et de tous les conseils, même des vôtres, monsieur Diethelm, parce que nous connaissons votre compétence.

Si j'ai un vœu à formuler, que je ne vous adresse pas spécialement pour n'avoir point l'air de faire de personnalités, ce serait que, justement, des qualités brillantes qui s'exercent d'une façon si utile dans les critiques de l'opposition, veuillent bien aussi, quelquefois, se rendre compte de la difficulté de la tâche à résoudre, se rapprocher des tâches que le Gouvernement a prises en main et lui apporter un secours constructif. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comme le disait tout à l'heure M. le président de la commission des finances, il est nécessaire de maintenir et de resserrer la collaboration entre le Gouvernement et le Parlement, sans confusion des pouvoirs bien entendu.

Le Gouvernement ne désire qu'une chose: voir votre Assemblée apporter à cette collaboration, au-dessus de ces pouvoirs dont M. Maroger déplorait hier la chétivité, l'autorité qu'elle trouvera surtout en elle-même. (*Nouveaux et vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Marius Moutet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet. Mesdames, messieurs, j'avoue que j'ai éprouvé une pénible surprise...

M. René Depreux. En voyant la cotation de l'emprunt!

M. Marius Moutet. ...en entendant les propos tenus par M. Diethelm.

Nous étions au milieu d'un débat concernant les investissements tendant au relèvement économique du pays. Brusquement, nous voyons apparaître un sujet qui n'a rien à voir avec la discussion présente et qui porte sur une cotation en bourse, sur la première cotation en bourse de l'emprunt, alors que rien ne pouvait nous faire prévoir un pareil débat.

Je cherche alors le sens, le but et l'utilité de l'intervention de M. Diethelm. Je constate simplement ceci, c'est que, trouvant que l'emprunt, dans sa première cotation, ne réalise peut-être pas toutes les espérances qu'il avait pu mettre dans son succès, il a pensé qu'on était à la veille d'une catastrophe et que sans doute ses propos allaient l'éviter. (*Sourires.*) C'est peut-être le but qu'il a poursuivi, et il donnera sans doute l'impression que c'est le but inverse qu'il risque d'obtenir.

Seulement le caractère financier de son intervention m'échappe. M. Diethelm, on l'a dit, est un homme éminent, qui a des qualités et en particulier des qualités techniques indiscutables. Il a débuté dans les administrations financières des territoires d'outre-mer. Il a laissé une réputation incontestable et incontestée.

Et l'on est d'autant plus surpris de le voir intervenir dans un pareil débat et dans le sens où il est intervenu. Plus que personne, il peut se rendre compte des conséquences que peuvent avoir ses paroles et ses propos. (*Applaudissements à gauche.*)

S'il est un sujet sur lequel tous les Français devraient être d'accord, c'est la nécessité du relèvement des finances publiques et du crédit de l'Etat, car c'est le sort de tous qui se joue en cette matière financière; le relèvement de notre monnaie — en tout cas sa stabilité — est la condition essentielle de tout relèvement du pays. On est donc surpris d'une intervention de cette nature, que la passion politique ne saurait excuser. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je le regrette et je le déplore. On s'est élevé contre la politique des partis. Il y a peut-être quelque chose de pire que la politique des partis, c'est la politique des clans. C'est celle d'hommes qui se réunissent leurs ambitions déçues autour d'un nom prestigieux et qui le font servir à des opérations politiques d'une qualité aussi douteuse que celle à laquelle M. Diethelm vient de se livrer aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

Voix nombreuses. Suspension!

M. le président. J'entends demander une suspension.

Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères, m'a fait connaître qu'au cours de sa séance du 6 avril 1949, la commission des affaires étrangères a décidé de demander au Conseil de la République de lui octroyer des pouvoirs d'enquête en vue d'effectuer une mission d'information en Allemagne occupée.

Conformément à l'article 30 du règlement, il sera statué sur cette demande, après consultation du bureau.

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission du ravitaillement et des boissons demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949 (n°s 113 et 228, année 1949), dont la commission des finances est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'éducation nationale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 303, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de payement et de compensation monétaire du 16 octobre 1948.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 306, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 9 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assurer des ressources stables aux comités d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 305, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Edouard Barthe un avis présenté au nom de la commission du ravitaillement et des boissons, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949 (n°s 113 et 228, année 1949).

L'avis sera imprimé sous le n° 302 et distribué.

— 11 —

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1949

Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949 (n°s 229 et 254, année 1949).

Je donne lecture de l'article 1er.

TITRE Ier

Dispositions générales.

« Art. 1er. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à consentir, en 1949, sur les ressources du fonds national de modernisation et d'équipement, des avances et des prêts dont le total est arrêté à la somme de 269 milliards de francs, conformément à l'état A annexé à la présente loi et compte tenu des modalités prévues à l'article 1er *bis* ci-après.

« Au cours de l'année 1949, le découvert du fonds national de modernisation et d'équipement ne devra pas dépasser le chiffre de 20 milliards de francs.

« Les avances et les prêts concernant les départements et territoires d'outre-mer visés par la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 seront consentis dans les conditions fixées par ladite loi. Ils auront exclusivement pour objet de favoriser le développement et la modernisation des entreprises de production et de transport et particulièrement des entreprises autochtones.

« Tous ces prêts et avances seront faits par arrêtés après avis du commissaire général au plan, de la commission des investissements et des commissions financières du Parlement.

« Le Gouvernement devra soumettre à l'approbation du Parlement, dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi, le plan de modernisation et d'équipement de la métropole définissant pour quatre années les objectifs à atteindre pour développer la production nationale et assurer l'équilibre de la balance des comptes. »

Je donne lecture de l'état A:

Etat A. — *Tableau des avances et des prêts autorisés sur les ressources du fonds de modernisation et d'équipement.*

LIGNE du compte spécial.	DESIGNATION DES PRETS	SOMMES
		(millions de francs).
	I. — *Prêts aux entreprises nationales et à la Société nationale des chemins de fer français.*	
1°	Prêts aux charbonnages de France et houillères de bassin	65.000
2°	Prêts à l'Electricité de France	97.300
3°	Prêts au Gaz de France	7.000
4°	Prêts à la Société nationale des chemins de fer français	32.500
	Total pour les prêts aux entreprises nationales et à la Société nationale des chemins de fer français	201.800
	II. — *Prêts aux établissements de crédits spécialisés ou à effectuer par leur intermédiaire.*	
5°	Avances ou prêts pour l'équipement de l'agriculture et l'industrie de l'azote	24.000
6°	Prêts pour l'équipement des entreprises industrielles (autres que celles visées aux lignes 1° à 5°)	23.000
7°	Prêts pour l'équipement des chemins de fer appartenant à des collectivités publiques	200
8°	Prêts pour l'équipement des entreprises de production et de transport dans les départements et territoires d'outre-mer (loi n° 46-860 du 30 avril 1946)	Mémoire.
	Total pour les prêts aux établissements de crédits spécialisés ou à effectuer par leur intermédiaire	47.200
9°	III. — *Prêts à effectuer pour la réalisation des investissements faits en Afrique du Nord et en Sarre*	20.000
	Total pour l'état A	269.000

Sur l'article 1er, la parole est à M. Dulin, président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Dulin, *président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.* Mesdames, messieurs, vous avez peut être été étonnés tout à l'heure de ne pas voir la commission de l'agriculture intervenir dans la discussion générale. J'ai pensé qu'il était plus utile, pour défendre les intérêts de l'agriculture française, de prendre la parole sur les articles et de démontrer dans quelles conditions se présentait le budget des investissements en ce qui concerne l'agriculture.

Je regrette toutefois que mon collègue M. Primet ait cru devoir faire un exposé au nom, pour ainsi dire, de la commission de l'agriculture,...

M. Marrane. Il a repris les termes de votre exposé.

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. ...même en reprenant les termes de l'exposé que j'avais fait devant la commission de l'agriculture. Je le regrette infiniment parce que c'est pour le moins inélégant pour la commission de l'agriculture où M. Primet siège lui-même et où il a pris part à la discussion.

M. Monichon. Copier n'est pas jouer!

M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Mesdames, messieurs, nous nous trouvons aujourd'hui devant un programme d'investissements arrêté par la commission des investissements, et qui nous est soumis dans son ensemble, sans qu'il nous soit possible d'en examiner, d'en contrôler les principales dispositions.

Nous savons seulement qu'une partie prenante, le secteur nationalisé, s'est allié la part du lion. Nous savons que la Société nationale des chemins de fer français se voit attribuer 32 milliards, l'Electricité de France 97 milliards, les houillères nationales, la coquette somme de 65 milliards, soit au total 201.800 millions pour les industries nationalisées.

En face de ces sommes considérables, l'agriculture n'a droit qu'à 19 milliards auxquels s'ajoutent, il est vrai, les 5 milliards pour l'équipement de l'industrie de l'azote.

Nous regrettons d'abord, monsieur le ministre, qu'un problème aussi important, aussi décisif pour l'avenir de notre pays que celui des investissements n'ait pas été soumis au Parlement et n'ait pas fait l'objet d'une étude approfondie de notre part. Aujourd'hui nous l'examinons très superficiellement, à l'occasion du vote des crédits qu'il implique.

Deux réflexions s'imposent à nous, à la lecture des textes qui nous sont soumis: tout d'abord la part du secteur nationalisé est trop forte, beaucoup trop forte, et nous invitons le Gouvernement à reviser sans tarder sa politique à l'égard des entreprises nationales. La part de l'agriculture, au contraire, est notoirement insuffisante. Je dis et je répète chaque année, et je ne me lasserai pas de le répéter, que je constate et enregistre une certaine conversion des dirigeants de notre économie à l'égard du problème agricole. Peut-être l'éphémère passage de M. Paul Reynaud à la rue de Rivoli n'a-t-il pas été étranger à cette conversion, lui qui voulait faire de l'agriculture française notre première industrie nationale? Néanmoins, cette conversion ne se traduit qu'imparfaitement dans les faits. « La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère? »

Nous avons enregistré avec satisfaction la réforme opérée par l'Assemblée nationale de la loi du 17 août 1947. Cette réforme, nous l'avons suggérée et nous nous en félicitons. Il est bon de prévoir l'octroi de subventions en capital pour les travaux d'équipement rural collectif, il est mieux encore de prévoir les crédits qui sont nécessités par cette réforme. Nous nous expliquerons sur ce point lors de la discussion d'un amendement que la commission de l'agriculture a déposé à l'article 10 *quater*.

L'amendement de la commission de l'agriculture sur l'état A annexé à l'article 1er, tend à prélever 2 milliards sur les 65 milliards destinés aux Charbonnages de France et à les affecter à l'équipement de l'agriculture dont les crédits s'élèveraient ainsi de 24 à 26 milliards. Nous sanctionnons ainsi la constatation que je faisais tout à l'heure quant à la part trop importante faite aux industries nationalisées.

En ce qui concerne la répartition et l'affectation de ces 26 milliards aux diverses activités agricoles, votre commission m'a demandé d'apporter ici, en son nom, un certain nombre d'observations. Nous regrettons les modifications perpétuelles apportées à la répartition de ces crédits et l'incertitude, pour ne pas dire la fantaisie, qui préside à ces affectations. Les services du plan Monnet, les services du ministère de l'agriculture ont chacun leur interprétation et leur programme. Comment, dans de telles conditions, élaborer un plan d'investissement cohérent?

Votre commission unanime estime en second lieu nettement insuffisantes les sommes du fonds de modernisation affectées à l'équipement rural collectif: adductions d'eau, électrification et habitat rural. A titre d'indication seulement, vous avez vu, dans l'état qui vous est présenté, que 7 milliards sont destinés à la construction d'habitations pour les houillères nationales alors que l'on ne prévoit que 250 millions pour l'habitat rural. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous invitons instamment la commission des investissements à reconsidérer sa position dans ce domaine.

D'après les indications sérieuses qui nous sont données de divers côtés, il paraît impossible d'utiliser, au cours de l'année 1949, pour les travaux d'équipement de l'industrie de l'azote, les 5 milliards qui lui sont affectés. Nous demandons donc que cette somme soit ramenée à ce qui pourra être raisonnablement réalisé cette année, et que l'excédent soit affecté au financement des projets d'adduction d'eau, d'électrification ainsi qu'à l'habitat rural. Nous pensons qu'une somme de trois milliards peut être ainsi dégagée.

Si cette modification n'était pas apportée par la commission des investissements, une grande partie des cinq milliards destinés à l'industrie de l'azote, se trouverait inemployée à la fin de l'exercice.

En présence d'un tel état de fait, nous demandons au Gouvernement s'il peut prendre l'engagement d'autoriser, au cours de l'année 1949, le virement des crédits d'un chapitre où ils s'avéreraient trop important à un autre où ils seraient insuffisants. Je demande à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir préciser la position du Gouvernement sur cette question.

Quant aux deux milliards prélevés sur les charbonnages, votre commission de l'agriculture estime qu'ils devraient être affectés à des activités agricoles productives, notamment l'équivalent du secteur coopératif: silos, distilleries, caves-coopératives.

Les travaux engagés pour les caves coopératives s'élèvent actuellement à plus

de 2 milliards. Si les crédits actuellement prévus n'étaient pas augmentés, les travaux en cours devraient être arrêtés. Ce n'est pas ainsi que l'on favorisera la production agricole.

Nous estimons enfin que l'insuffisance des crédits affectés à l'équipement agricole ne permettra pas d'atteindre les objectifs assignés pour l'exercice 1949 par le plan quadriennal. A quoi bon faire ces plans, s'ils ne sont pas à la mesure de nos moyens financiers ?

Je voudrais rappeler ici le plan préparé par M. le ministre de l'agriculture, il y a quelques mois. Il prévoyait 563 milliards d'équipement à réaliser d'ici 1952. Sur ces 563 milliards, 380 devaient être trouvés par l'autofinancement, c'est-à-dire par les agriculteurs eux-mêmes, 123 par le fonds de modernisation et par le budget, soit environ 44 milliards par an. Or, dès 1949, on nous accorde à peine la moitié de cette somme.

L'avenir de l'agriculture française, dans le cadre de l'union européenne, est impérativement lié à l'accroissement de notre productivité et à l'abaissement corrélatif de nos prix de revient. La paysannerie française a compris qu'il lui fallait transformer ses méthodes de production. Encore faudrait-il lui en donner les moyens. Sinon l'objectif prévu pour 1952, en matière de production et d'exportation agricoles, sera loin d'être atteint. L'équilibre de la balance des comptes, qui devait être réalisé en 1952 grâce aux exportations agricoles, sera gravement compromis. Le problème des importations de matières premières nécessaires à l'industrie se poserait alors avec une singulière acuité.

Loin de nous l'idée d'opposer l'une à l'autre ces deux branches de notre économie. Nous pensons au contraire qu'elles sont solidaires et qu'il existe entre l'une et l'autre une étroite interdépendance.

Votre commission demande instamment aux distingués économistes et financiers responsables de notre politique d'investissements de tenir compte des observations que nous formulons ici. Dans le cas contraire, il serait pour le moins paradoxal de demander au Parlement de voter des crédits et de prendre ses responsabilités sans tenir aucun compte des désirs qui sont formulés quant à leur affectation et leur utilisation, et nous devrions en tirer pour l'avenir les conclusions qui s'imposent. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, à la faveur de la discussion de l'article 1er qui prévoit 296 milliards d'avances, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur deux questions qui intéressent la production nationale.

La première vise la construction de l'usine d'hydrogénation et de synthèse de Rousset, dans les Bouches-du-Rhône. Les crédits d'investissement pour cette usine sont prévus par le présent projet. A l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission des finances et ici il y a quelques instants, M. Longchambon y ont fait allusion. Mais ces crédits ne seront affectés à leur destination qu'après que M. le ministre de la production industrielle et M. le ministre des finances auront donné leur accord à la nouvelle société qui est créée. Or, ces signatures se font attendre et la construction est retardée.

D'après les renseignements que nous avons, les travaux sont actuellement complètement arrêtés et les ouvriers mis au chômage. Je n'insisterai pas sur l'importance de cette construction; j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, ici même.

Qu'il me suffise de dire qu'étant destinée à la fabrication d'engrais azotés, elle absorbera, pour cette fabrication, les mines de lignite du bassin de Fuveau, soit 33 p. 100 de sa production, qui trouve difficilement des débouchés. Ceci évitera, à l'avenir, des difficultés d'exploitation pour nos puits de mines et des perspectives de chômage pour nos mineurs qui, de 1931 à 1935, ont chômé jusqu'à trois jours par semaine; les mineurs ont d'autres soucis en tête en dehors de la perspective du chômage! Leur sécurité est menacée; la catastrophe récente du Pas-de-Calais, ajoutée à tant d'autres, nous le démontre, hélas! assez.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous demander d'activer les dernières formalités afin de permettre à la direction de continuer ses travaux.

M. Edgar Faure, *secrétaire d'Etat aux finances.* C'est pour cela que nous demandons des crédits.

M. Léon David. Les crédits ne pourront être affectés — je ne crois pas me tromper — qu'à la condition que le ministère des finances signe l'accord avec la nouvelle société. Je crois qu'il y a un nouveau retard; et je vous demande de vous en préoccuper.

Le deuxième point que j'évoquerai brièvement a trait à l'usine d'acide sulfurique de Miramas.

Je pourrais me contenter de vous lire la courte lettre que le syndicat unique des personnels civils de la poudrerie de Saint-Chamas m'a adressée: « Nous avons le plaisir de vous annoncer que la fabrique d'acide sulfurique de Miramas, qui fut gravement endommagée par les bombardements de 1944, est en état de fonctionner. La reprise de ses fabrications ne dépend plus que d'une décision du Gouvernement.

« L'usine présente un grand intérêt pour l'économie nationale car elle n'utilise que des matières premières extraites dans la région: gypse du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, lignites du bassin de Gardanne.

« Au moment où l'industrie française est obligée de recourir à des importations pour couvrir ses besoins en acide sulfurique, il serait dommage de laisser inutilisée cette usine dont la reconstitution a coûté plusieurs centaines de millions à l'Etat.

« En plus de ces raisons d'intérêt évident et immédiat qui militent en faveur de sa remise en service, l'usine d'acide sulfurique de Miramas constitue un laboratoire à grande échelle pour l'étude de fabrications nouvelles. Il est prévu, en effet, d'y fabriquer conjointement à l'acide sulfurique, de l'alumine à partir des bauxites de qualité secondaire dont le département du Var peut fournir des quantités considérables et qui sont peu utilisées actuellement, car l'industrie de l'aluminium ne fait appel pour le moment qu'à des bauxites de qualité supérieure.

« Avant 1939, quelques usines ont été créées en Allemagne pour fabriquer l'acide sulfurique par le gypse, mais les autres pays se sont désintéressés de cette question, sauf la France qui a équipé Miramas.

« Aujourd'hui, l'esprit a changé: l'Angleterre, la Russie, le Canada et même les Etats-Unis se lancent activement dans des recherches pour réaliser des fabrications similaires. Raison de plus pour que notre pays qui possède la première usine de ce genre, construite hors d'Allemagne, ne se laisse pas dépasser par l'étranger dans la course au progrès. »

Si j'ai donné connaissance de cette lettre qui nous est adressée par le syndicat unique des personnels civils de la poudrerie nationale de Saint-Chamas c'est parce que les deux cas que je vous ai signalés sont tous deux d'un intérêt national certain et qu'ils nous permettraient d'utiliser les matières premières françaises et de donner du travail à nos ouvriers et à nos techniciens. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 6 rectifié). M. Michel Debré propose d'insérer après le premier alinéa de cet article, un nouvel alinéa ainsi conçu:

« Toutefois, il sera prélevé par priorité une somme égale à 10 p. 100 dudit total en vue de consentir des avances et des prêts aux activités économiques susceptibles, avant le 1er janvier 1952 d'accroître le montant de leurs exportations de plus de 20 p. 100 par rapport à l'année 1948 et d'atteindre, de ce fait, les objectifs précisés par le Gouvernement français à l'organisation économique européenne. »

La parole est à M. Debré.

M. Debré. Mes chers collègues, cette loi que nous étudions aujourd'hui est un assemblage de dispositions assez diverses.

L'article 1er est le plus important. M. le ministre des finances l'a fait remarquer tout à l'heure. Il est agréable de noter que le Parlement a été consulté sur ce problème des investissements. Il est vrai, lorsque nous nous plaignons de ne pas posséder la documentation suffisante pour juger tous les éléments de ce chiffre capital, tout de même, de 269 milliards, lorsque nous nous plaignons également qu'une partie de cette somme ait déjà été engagée avant même le vote du Parlement, le ministre, avec une certaine ironie, nous dit: « Au fond, cet article n'est pas si important. Vous aurez un plan et, à ce moment, il sera possible de prendre une position plus claire et plus nette. »

Prenons acte des paroles du ministre. Voyons cependant, dans cet article que nous allons voter, deux caractéristiques qui sont celles d'un plan. On nous entraîne, en effet, à faire un choix; et l'on nous entraîne à engager l'avenir.

Le choix résulte de la ventilation des dépenses qui nous sont proposées. Que l'on fasse ce choix en distinguant entre les entreprises nationalisées et celles qui ne le sont pas, ou, suivant le rapporteur de l'Assemblée nationale, entre les dépenses d'équipement de base et les autres, peu importe; il s'agit d'un choix, et d'un choix important, car l'Etat ne dépensera pas une telle somme chaque année.

D'autre part, nous engageons l'avenir dans la mesure où il ne l'est pas encore.

Si l'on entreprend des travaux dans les mines, il faudra les continuer, si l'on fait des investissements dans les industries sidérurgiques ou à la S. N. C. F., il faudra les poursuivre. Commencer des travaux sur les crédits de 1949 ne signifie pas leur fin en cette même année, ni en ce même exercice. Il est donc utile, même si l'on considère que cet article 1er n'est qu'un article financier, d'examiner avec sérieux les directions que l'on nous indique.

Je ne recommencerai pas ici l'étude de la répartition des 269 milliards. Elle a été faite et à peu près tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune en ont parlé. Je remarquerai seulement que les renseignements que nous avons trouvés dans les rapports soit de M. Pleven à l'Assemblée nationale, soit de M. Pellenc au Conseil, sont moins détaillés que certains articles que l'on trouve depuis une quinzaine de jours dans la presse où l'on peut lire une

répartition de ces 269 milliards plus que précise dans les travaux préparatoires.

L'état A, annexé à cet article, prévoit 202 milliards pour les entreprises du secteur national. Lorsque l'on examine ce qui est inscrit aux crédits pour l'agriculture, on s'aperçoit qu'une partie de ce chapitre va également aux sociétés nationales. Les Charbonnages de France profitent de l'aide en ce qui concerne l'azote. Electricité de France profite de l'aide en ce qui concerne l'électrification des campagnes.

On s'aperçoit également qu'une partie du crédit de 23 milliards inscrit au chapitre pour le secteur non nationalisé va, en fait, au secteur nationalisé. En effet — je le dis à la fois avec crainte et prudence — il y a d'abord 11 milliards qui correspondent à des avances déjà promises, mais non encore effectuées, faute d'argent, en vertu d'une loi du 23 mars 1941. Il semble bien que ces avances aient été promises aux entreprises nationales, notamment Charbonnages de France; le crédit de 23 milliards se trouve donc déjà diminué de 11 milliards.

Sur les 12 milliards qui restent, M. Grégory, rapporteur de la commission de la production industrielle, a indiqué l'autre jour, suivant les termes mêmes des rapports de M. Pleven et de M. Pellenc, que ces 12 milliards devaient aller « aux mines de fer, aux cockeries, aux trains à bandes de l'industrie sidérurgique du Nord et de l'Est, aux usines de raffinage de pétrole, aux produits chimiques de base, aux ports maritimes et au tourisme à devises ». Mais quand on examine avec attention, soit les rapports soit la documentation qui a été publiée dans la presse, on s'aperçoit que sur ces 12 milliards, il y en a déjà plus de 8 qui sont engagés, sinon dépensés, pour les deux trains à bandes des usines sidérurgiques du Nord et de l'Est. De ces différents calculs, faits avec les éléments dont nous disposons, il semble qu'il reste, en tout et pour tout, pour les industries qui ne sont pas industries nationales, une somme inférieure à 3 milliards. Ce chiffre mérite d'autant plus de retenir l'attention, qu'il y a également un ordre de priorité! Ces 269 milliards représentent, pour la plus grande part, une contre-partie de l'aide américaine mais, pour une part également, un effort qui sera demandé à la trésorerie française.

S'il ne peut être réalisé, qui en souffrira? Probablement le secteur qui est, par la force des choses, le moins protégé, et les premiers crédits iront aux grandes entreprises d'Etat. Qui le niera? Songeons encore une fois que, contrairement peut-être à ce qu'on a dit ou malgré le silence qui a été gardé, une assez forte partie des dépenses qu'on vous demande aujourd'hui d'autoriser se trouve d'ores et déjà engagée depuis de longs mois.

M. Longchambon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Debré. Je vous en prie.

M. Longchambon. Je ne voudrais pas que nous paraissons accepter ici ce chiffre de 3 milliards comme seul disponible pour les prêts ou avances à l'industrie privée.

Pour ma part, je ne suis nullement disposé à accepter le fait que 11 milliards prévus par intervention de la caisse des marchés et du Crédit national en 1941 soit pris sur des ressources entièrement différentes de celles initialement prévues et notamment sur les 24 milliards du fonds de modernisation et d'équipement.

Je crois savoir que la décision n'est pas prise et je souhaite que le Conseil de la République ne paraisse pas accepter ainsi une décision inadmissible. Le Crédit national doit exécuter les engagements de 1941 sur d'autres crédits que ceux venant de la contre-valeur en francs du plan Marshall.

M. Debré. Je remercie M. Longchambon de son intervention et je pense que M. le ministre des finances lui répondra comme il me répondra. Il semble cependant, d'après la documentation qui a été publiée dans la presse et qui ne se trouve pas dans les rapports officiels, que ces onze milliards doivent être imputés sur les vingt-trois milliards. Si le Gouvernement prend une décision contraire ou si le Parlement estime que cette opération ne doit pas être faite, il est évident que ce chiffre de trois milliards sera inexact; aujourd'hui, il est exact.

Cette conclusion explique l'amendement que j'ai présenté, et je rassure tout de suite l'Assemblée; il ne s'agit pas d'un amendement révolutionnaire. Je serais prêt à dire, me tournant vers M. le ministre, que c'est un amendement gouvernemental. En effet, la France a une politique générale qui doit suivre notre politique économique; d'autre part, la France a pris certains engagements internationaux, et ils doivent être respectés.

Quelle est cette politique, quels sont ces engagements? Cette politique générale est aujourd'hui — on nous l'a dit à cette tribune lors des discussions sur la politique étrangère — une politique favorable à la construction d'une Europe unie. Or, nous savons que parmi les dangers, les obstacles plutôt qui s'opposent à cette unité européenne, il existe un certain suréquipement de vieilles nations européennes et le danger de concurrence pour un certain nombre de productions fondamentales.

Ce ne sont pas là des obstacles imaginaires! On les a soulignés à diverses reprises. D'autre part, la France a signé des engagements très précis. Les représentants du Gouvernement auprès de l'organisation économique européenne ont affirmé un programme d'exportation. Ils ont certifié que lorsque cesserait l'aide américaine, en 1952, la France aurait équilibré sa balance du commerce et sa balance des comptes. Exporter est donc un des buts essentiels de la politique française. Or, cet engagement qui a été le nôtre, cette politique européenne qui est la politique française, dans quelles mesures sont-ils respectés par le plan d'investissements qui vous est soumis aujourd'hui ?

La question que je pose, la crainte que j'exprime, c'est qu'il y ait une contradiction entre cet article 1er, les nécessités de la politique française et nos engagements.

Je veux prendre deux exemples. Encore une fois, je les prends avec prudence: le Parlement reçoit le poids d'une responsabilité sérieuse sans disposer d'une documentation bien précise ni bien claire.

Il est prévu 65 milliards pour les charbonnages: chiffre qui est probablement inférieur à la réalité. Si on ajoute en effet les milliards prévus par la loi de 1941 et d'autres peut être, c'est d'un crédit supérieur que les charbonnages bénéficieront en fonction de cette loi. Est-il vrai qu'une partie de ces sommes, comme il a été écrit, doit servir à la modernisation de mines à rendement médiocre, dont les filons sont pauvres, le charbon de mauvaise qualité ? Est-il vrai que les techniciens aient cependant prévu des investissements d'un montant non négligeable pour de telles opérations ? Si de telles dispositions sont envisagées, la France s'engage dans une politique économique assez ruineuse, contraire à sa politique générale.

32 milliards sont prévus pour la Société nationale des chemins de fer français. M. Pellenc disait que le chiffre n'était qu'une part de l'effort demandé aux finances de l'Etat pour les seuls chemins de fer. On peut se demander, avec M. Pleven, rapporteur à l'Assemblée nationale, si cet effort qui aboutit moins à augmenter la production qu'à l'améliorer, ne comporte pas certaines imprudences. Augmenter d'urgence l'électrification, c'est-à-dire augmenter la consommation de courant électrique, au moment où les besoins sont très grands et vont s'agrandissant, est-ce sage ? On peut penser le contraire et le silence des documents qui nous sont soumis me paraît alarmant.

A ces deux exemples, on pourrait en ajouter d'autres. Il semble que l'un et l'autre suffisent à répondre à cette question: notre politique d'investissement, telle qu'elle se dégage de l'article 1er, et de l'état A qui lui est annexé a-t-elle été inspirée de notre politique économique d'ensemble, de notre politique européenne telle que nous la défendons ? Il ne le semble pas.

Ces investissements correspondent-ils également aux engagements que la France a pris dans les années immédiates vis-à-vis de l'organisation européenne ? Il ne le semble pas davantage.

Voilà l'explication, la seule explication de mon amendement. Il n'est pas révolutionnaire. Il est, au contraire, tout gouvernemental.

Certaines activités françaises peuvent augmenter leurs exportations. Je ne me fais pas ici l'avocat d'industries privées ni des unes ni des autres. Il existe des listes officielles établies par le ministère de l'économie nationale et par le ministère du commerce et de l'industrie: listes où l'on peut relever des industries telles que l'industrie textile, celle de la laine en particulier, les industries chimiques, les industries mécaniques et optiques de précision, les industries alimentaires, ces dernières donnant à l'agriculture grande chance d'exportation.

Ces industries, qui sont capables d'exporter dans les années qui viennent, ont besoin de s'équiper.

Peuvent-elles emprunter ? Il semble bien que la situation financière présente interdise l'appel au crédit privé dans des proportions suffisantes pour que ces industries puissent s'équiper en vue de l'exportation.

Si l'on met en comparaison de ce programme d'investissements tel qu'il nous est soumis celui qui compose la contre-partie de l'aide Marshall d'un pays comme l'Italie, on est surpris de la différence. L'Italie a appliqué 14 millions de dollars à une seule industrie, l'industrie automobile; on dit même à une seule firme; on dit même que ce n'était que le second prêt. Pourquoi ? Pour exporter.

Cette conception me paraît plus saine que la nôtre, je veux dire plus complète, plus pratique, en un mot, plus politique au bon sens du terme.

Mon amendement est modeste. Il invite à prélever 10 p. 100 sur le total des crédits en faveur des industries susceptibles d'exporter, dans les trois années qui viennent, 20 p. 100 de ce qu'elles exportent aujourd'hui: 10 p. 100, c'est-à-dire 26.000 millions. Est-ce excessif ?

Je reprends la thèse de M. Longchambon. Enlevons les dix milliards de la garantie de la loi de 1941 qui sont le type même de la dépense qui appartient au passé et qui me paraissent, à moi comme à M. Longchambon, indignes de figurer sur ce programme. Demandez aux charbonnages de France une légère participation à leurs investissements; n'oublions pas qu'il s'agit là de prêts d'avances et dans la mesure où les charbonnages de

France, dès cette année, ne participent pas à leurs propres investissements, c'est un mauvais signe pour le remboursement ultérieur. Diminuons la rapidité du rythme d'électrification de certaines lignes de chemin de fer. Diminuons les investissements dans certains charbonnages, s'il est vrai, comme cela a été écrit, que certains de ces investissements ne se justifient pas. Admettons que dans tous les calculs présentés les techniciens aient commis une erreur de 2 à 4 p. 100; l'ensemble de ces légères modifications vont permettre, ou plutôt permettraient au Gouvernement de dégager un total de 25 à 26 milliards.

En appliquant ce total à quelques industries susceptibles d'exporter dans les trois ans qui viennent, je crois, monsieur le ministre, que le Gouvernement aura d'abord adapté sa politique d'investissements à la politique européenne que Gouvernement et Parlement défendent aujourd'hui. Vous aurez également permis à la France de faire honneur à ses engagements vis-à-vis de l'organisation européenne et des Etats-Unis, ce que le texte présenté ne paraît envisager qu'imparfaitement.

Enfin, et surtout, et cet argument à lui seul suffirait: Vous aurez fait, je crois, pour l'économie française un effort intelligent. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pellenc, *rapporteur de la commission des finances.* L'amendement qui a été présenté par notre collègue M. Debré devrait, à mon sentiment, en raison des conséquences auxquelles son adoption peut conduire, être rapproché des trois autres amendements déposés respectivement par MM. Boudet, Rochereau et Dulin.

Cet amendement est, en effet, justifié par la considération, qui est à l'heure actuelle devenue une conviction, que dans les 269 milliards affectés aux dépenses d'investissements, une somme importante était, en fait, destinée à couvrir les dépenses présentant un caractère quelque peu insolite, au détriment d'un certain nombre de nos activités essentielles, pour réaliser l'équilibre de nos comptes en 1952.

Il faut alors considérer en rapprochant ces quatre amendements, que M. Debré demande un abattement général de 26 milliards portant sur ces dépenses abusives, sans spécifier à quel élément plus particulier cet abattement s'appliquera; que M. Boudet demande un abattement d'une somme un peu moindre il est vrai, mais qui s'adressera cette fois-ci plus spécialement à la Société nationale des chemins de fer français; que M. Rochereau demande à son tour un abattement de même nature, qui s'appliquera cette fois-ci au Gaz de France et à la Société nationale des chemins de fer français; que M. Dulin, enfin, demande un abattement qui portera sur les Charbonnages de France.

Si nous totalisions ces diverses demandes, inspirées par des préoccupations d'ailleurs tout à fait légitimes, mais non ajustées, pour employer une expression qui est revenue souvent au cours de cette discussion, nous aboutirions à un total qui, véritablement, excéderait alors le prélèvement raisonnable que l'on peut effectuer sur ce crédit de 269 milliards, pour le dépouiller de tout ce qu'il contient de discutable afin de l'affecter à des dépenses d'investissements effectives et mieux justifiées.

D'autre part, selon M. Debré, on affecterait à des industries exportatrices les abattements ainsi effectués.

Selon notre collègue, M. Dulin, on les affecterait à l'agriculture, de même d'ailleurs que le désirerait dans son amendement notre collègue M. Boudet, tandis que pour notre collègue M. Rochereau, il faudrait les affecter à des entreprises industrielles.

Et on a oublié encore la position qu'a prise, à l'unanimité, la commission des finances, qui a déclaré que les retenues que l'on pourrait éventuellement effectuer sur les prévisions abusives destinées au secteur nationalisé devraient être affectées à la France d'outre-mer.

Vous voyez donc, mes chers collègues, qu'il ne faudrait point que le hasard qui conduit chronologiquement à l'examen de la proposition de M. Debré, avant celle de M. Boudet, ou celle de M. Rochereau, conduisît également cette Assemblée qui, sur le principe, est entièrement d'accord avec tous les auteurs de ces divers amendements, à se prononcer maintenant sur ce texte, ce qui exclurait ensuite la possibilité pour les autres amendements de recevoir éventuellement satisfaction, l'ensemble des crédits que l'on peut raisonnablement dégager étant absorbé.

Je vous demande, dans ces conditions, et ce sera ma conclusion, si vous désirez confronter comme il se doit ces quatre catégories de besoins essentiels qui ont inspiré nos collègues, de vouloir bien faire porter ces amendements sur l'article 1er.

La procédure qu'à l'unanimité votre commission des finances vous a proposée, et que, malgré les déclarations que nous a faites M. le ministre des finances, je vous demanderai tout à l'heure d'adopter, permettra, en effet, de dégager, dans le courant de l'année, des crédits sur divers secteurs nationalisés, dont le chiffre correspondra cette fois à une étude et non à un chiffre fixé *a priori*.

Alors, à l'article 1 *ter* qui, à l'heure actuelle, prévoit que ces dégagements de crédits serviront aux investissements coloniaux, vous pourrez, si vous le voulez, faire entrer d'autres catégories de besoins qui viendront en compétition avec eux. C'est le seul mécanisme qui permette, dans une mesure raisonnable et d'une façon effective, de répondre au souci des auteurs d'amendements et, sans doute, également à la préoccupation unanime des membre de cette Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je voudrais exprimer les observations du Gouvernement sur l'amendement de M. Debré dont l'exposé a retenu toute mon attention.

Je dois dire que je ne partage pas l'avis de M. le rapporteur Pellenc d'après lequel cet amendement est étroitement lié aux autres. Je crois, au contraire — ce sera probablement l'opinion de l'auteur de l'amendement — qu'il est distinct et qu'il mérite un examen spécial, au terme duquel il sera adopté ou repoussé.

Je comprends fort bien les préoccupations de M. Debré et je reconnais d'ailleurs avec lui que son amendement — je crois qu'il a employé cette expression — n'est pas antigouvernemental, c'est-à-dire qu'il n'est pas contraire à l'économie de base du projet. Cependant, je crains qu'il entraîne des complications et des lourdeurs dont on peut peut-être se dispenser.

La situation est, en effet, la suivante. Je n'ai pas compris comme M. Pellenc que l'amendement de M. Debré ait pour objet d'abattre certaines tranches affectées à tel ou tel usage. La préoccupation de son auteur est, de toute manière, que 10 p. 100 du total du crédit soient affectés à un certain nombre d'entreprises privées travaillant pour l'exportation et susceptibles, dit-il, d'accroître le montant des ces exportations de plus de 20 p. 100.

Il est certain que c'est une inspiration tout à fait judicieuse, mais pratiquement les chiffres que nous avons dans cet état A réservent à des entreprises privées, d'une part les 23 milliards prévus directement pour des entreprises industrielles, d'autre part les 19 milliards de l'agriculture. Je laisse de côté la question de l'azote, puisque les affaires d'azote peuvent avoir un caractère semi-public.

Nous avons donc en tout 42 milliards. Par conséquent, si je comprends bien, M. Debré voudrait avoir l'assurance que sur ces 42 milliards ainsi disponibles, pour des activités économiques privées, une somme de 26.900 millions irait à certaines catégories d'entreprises exportatrices.

M. Debré. Non, monsieur le secrétaire d'Etat. Effectivement, dans mon idée les 26 milliards qui résulteraient de l'adoption de mon amendement seraient pris sur l'ensemble des crédits affectés. D'abord je ne fais pas de différence entre les entreprises publiques et les entreprises privées. Toutes pourraient bénéficier de cette avance de 26 milliards. Il est vrai que ce sont surtout des entreprises privées qui exportent.

Ces avances de 26 milliards aux entreprises privées pourraient être prises notamment sur les 201 milliards des entreprises nationales. Je me suis, je crois, expliqué sur ce point. Je considère que mon amendement répond aux engagements que la France a pris vis-à-vis de l'organisation européenne de coopération économique; qu'il facilite l'adaptation du plan français à un plan éventuel de l'économie européenne. L'aide que nous apportons, semble-t-il, à certains secteurs, aux charbonnages par exemple, dans la mesure où elle s'applique à des charbonnages peu rentables, à la société nationale des chemins de fer pour une seule année, alors que cette aide pourrait être reportée sur deux ou trois ans, pourrait donc être diminuée. On trouverait la possibilité de dégager des crédits qui seraient alors affectés aux industries exportatrices.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Je n'avais pas très bien compris, sur ce point votre pensée. Vous admettrez évidemment que l'expression de prélever 10 pour 100 pouvait prêter à deux interprétations: la vôtre et la mienne. Il faudrait donc en conclure que la plupart des chefs de cet état seraient amputés de 10 p. 100, y compris d'ailleurs celui des entreprises privées en général, pour faire une sorte de masse affectée à des activités exportatrices. Je ne peux pas vous donner mon accord sur ce point. Si nous pensons à la question des charbonnages, il est évident que nous n'allons pas accroître notre exportation. Si nous n'avons pas une production de charbon suffisante, nous sommes obligés d'en importer et l'économie d'une importation aboutit aux mêmes avantages qu'une exportation.

D'autre part, la question des exportations a fait déjà l'objet de nos préoccupations, des nôtres et des vôtres, et je suis heureux de cette occasion de combler une lacune de mon exposé, car j'aurais voulu rappeler au Conseil de la République qu'il existe déjà des dispositions spéciales favorisant le secteur privé exportateur.

Ceci nous aidera à comprendre que, dans cette catégorie d'investissements, il y ait une telle proportion pour le secteur public, car, d'une part, les entreprises privées ont des modes de financement plus souples et peuvent d'abord recourir au crédit privé et, d'autre part, l'Etat peut les soutenir par la garantie.

C'est à ce sujet que nous avons prévu, dans la loi sur les comptes spéciaux, l'article 45 qui dispose que la garantie de l'Etat peut être délivrée à la Banque française du commerce extérieur ou à toute autre banque en vue du financement de fabrications destinées principalement à l'exportation.

C'est, je crois, sous l'angle de cette disposition qu'il faut traiter ou qu'il fallait traiter les préoccupations de M. Debré.

La véritable aide que nous devons apporter à ces fabrications destinées à l'exportations, nous l'apporterons dans le cadre de cet article.

Je me permets de rappeler au Conseil qu'une discussion s'était instaurée ici sur le fait de savoir s'il convenait ou non de fixer une limite à cette garantie. Le Conseil a décidé qu'il n'y aurait pas de limite, montrant ainsi à quel point il voulait favoriser l'aide de l'Etat à l'industrie privée travaillant pour l'exportation. Ainsi, alors que dans cette aide au secteur public nous avons des maxima dans cette garantie de l'Etat, il n'y en a pas, car il faut aller aussi loin que possible dans l'encouragement aux industries privées.

Je me permets, d'autre part, d'attirer votre attention sur le fait que l'amendement de M. Debré nous entraînerait dans des complications que je crois inextricables par cette série d'abattements.

D'autre part, quelle garanties spéciales auriez-vous de la réussite de votre projet ? Il faudrait consentir ces avances à des activités susceptibles d'accroître le montant de leurs exportations de plus de 20 p. 100. Qui en décidera ? Ce sera le ministre des finances selon les procédures que vous avez prévues. Il peut évidemment se tromper. C'est là une appréciation qui sera non pas arbitraire, mais discrétionnaire.

Je crois que nous pourrions résoudre ce problème en prenant acte de la volonté exprimée par M. Debré, en rappelant que des dispositions spéciales ont déjà été prises pour les activités exportatrices, que d'autres sont à l'étude notamment sur le plan fiscal et qu'enfin, sur les sommes réservées à l'activité économique privée, en dehors du secteur public, il est bien évident qu'une forte partie de l'aide prévue aura pour résultat direct ou indirect de favoriser l'équilibre de la balance des comptes, soit par l'augmentation de nos exportations, soit par l'économie réalisée sur les importations correspondantes.

C'est dans ces conditions que je me permets de donner un avis défavorable à l'amendement de M. Debré, sans méconnaître l'intérêt de son inspiration.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Debré. Sans doute, on aide les exportateurs, et monsieur le ministre a eu raison de compléter mon exposé. Mais il serait intéressant de comparer l'emploi que la France fait de la contre-partie de l'aide Marshall et l'emploi que d'autres pays, également bénéficiaires de cette contre-partie, en font.

On s'apercevrait que des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Italie, grâce à cette contre-partie, équipent des industries qui leur sont propres et qui vont leur permettre de dominer certains marchés. Que faisons-nous avec la contre-partie de l'aide Marshall ? Nous faisons du suréquipement « de base ». Je n'en diminue nullement la valeur. Mais ne sommes-nous pas trop étroits dans nos appréciations ?

M. le ministre n'a pas répondu — il n'est pas technicien et je reconnais qu'il peut difficilement répondre — à cette critique qui est faite dans bien des milieux, les Charbonnages de France auraient équipé des mines à faible rendement, des mines de charbon de qualité médiocre.

On n'a pas répondu à cette idée que la France ne fait pas de la contre-partie de l'aide Marshall un emploi conforme avec notre politique européenne. Nous sommes autarciques dans cet article 1er et européens dans notre politique générale.

Quand M. le ministre prétend donner aux exportateurs une facilité, une garantie, il a raison mais cette aide est différente de l'aide ou des avances faites pour équipement. Quand on parle d'agriculture, l'absence par exemple d'industries alimentaires bien équipées est très grave : le développement de nos exportations agricoles, à l'avance, est limité.

D'autre part et sur un point de détail, je répondrai à M. le ministre. Sans doute je n'ai pas indiqué sur quels éléments pourront être pris les 26 milliards, chiffre que j'ai fixé par la proportion de 10 p. 100. Mais je reprends ce que disait M. Longchambon tout à l'heure. Si vraiment les avances anciennes se montant à 11 milliards ne devaient pas être prises sur le plan d'équipement comme il serait indigne de les y voir figurer, 11 milliards seraient ainsi dégagés. Si l'on retarde légèrement l'électrification de certaines lignes, si l'on admet ailleurs que certains chiffres peuvent être légèrement réduits, comme le Gouvernement me dit-on l'a reconnu en commission, on arrive très vite à ce chiffre de 26 milliards. Aucun trouble n'est apporté à l'économie du projet et un effort important est fait pour l'exportation française.

Quant au choix d'articles d'exportation, M. le ministre des finances ne peut dire à l'avance qu'il se refuse à effectuer ce choix ! C'est une tâche gouvernementale. Le choix est bien fait pour l'octroi de garanties ! En ce qui concerne les investissements, le Gouvernement a fait un choix en prenant les charbonnages, l'électricité, l'azote, le machinisme agricole. Il suffit de continuer. Il ne me semble pas hors des possibilités du Gouvernement de définir, de choisir, de fixer l'importance de chaque concours, de contrôler ensuite les grandes activités exportatrices des trois années à venir, les activités qui manquent d'équipement moderne.

C'est pourquoi, avec regret, je ne puis me satisfaire des réponses de M. le ministre des finances. Je maintiens mon amendement qui ne trouble pas l'équilibre du projet gouvernemental et qui répond à un besoin certain.

M. Longchambon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Je suis pleinement d'accord avec mon collègue sur le but qu'il désire atteindre, mais je ne puis l'approuver quant à la méthode qu'il entend suivre.

En effet, c'est, je crois, une idée assez sommaire — excusez-moi ce terme — que de penser qu'il suffira de donner des crédits et des avances aux industries finales exportatrices pour développer de ce fait les exportations. Il n'y a pas nécessairement relation de cause à effet. Cela dépendra de ce que ces industries pourront faire des crédits que vous leur donnerez.

Les exportations se développeront si la France fabrique des produits de haute qualité à de bas prix de revient.

Ces conditions peuvent dépendre de l'équipement d'industries de base aussi bien que de l'équipement des industries finales. Si, par exemple, l'électricité n'est pas coupée pendant six mois chaque année, toutes les industries pourront travailler avec de meilleurs prix de revient. Souvent ce seront ainsi des améliorations de prix ou de qualité de produits aux services de base ou intermédiaires qui permettront aux industries finales de travailler dans de meilleures conditions.

Le problème est très complexe.

Je crois qu'il est mauvais qu'ici, en séance, nous revenions un peu à la légère sur des chiffres qui ont tout de même été très étudiés du point de vue technique, qui représentent des opérations engagées peut-être, sûrement même, sans réflexions et précautions suffisantes, que nous avons de ce fait des peines à terminer, mais qu'avant tout il faut terminer, dans l'intérêt général de l'économie dont dépend finalement la balance des comptes.

Pour des raisons de méthode de travail, je ne voterai pas l'amendement de M. Debré, alors que l'intention qui l'anime est cependant des plus louables.

M. le président. Je mets l'amendement aux voix.

(Il est procédé à une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau.)

M. le secrétaire d'Etat. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre de votants	310
Majorité absolue	156
Pour l'adoption	77
Contre	233

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

M. Abel-Durand. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Au nom du groupe des républicains indépendants, je demande au Conseil de la République de bien vouloir renvoyer la suite de la discussion à demain matin.

Nous devons assister ce soir à une réunion qui avait été fixée à aujourd'hui, dans la pensée que nous n'aurions pas de séance publique un mercredi.

Je fais appel à la courtoisie de cette Assemblée pour qu'il soit permis, je ne dis pas à notre parti, puisque nous n'en sommes pas un, mais à notre tendance, de se rendre à cette réunion. *(Très bien, très bien !)*

M. Jacques Debû-Bridel. Monsieur le président, la commission des finances siégeant demain matin, je propose au Conseil de se réunir demain après-midi.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. Je pense que le Conseil de la République sera unanime pour accepter la proposition de M. Abel-Durand afin de permettre à nos collègues du groupe des indépendants d'assister à la manifestation

qu'ils ont prévue pour ce soir. (*Très bien! très bien!*)

D'autre part, étant donné que nous devons en terminer le plus rapidement possible avec le projet qui nous est soumis, je demande au Conseil de se réunir demain matin à neuf heures trente pour la suite de la discussion.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 12 —

COMMISSION DU TRAVAIL

Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Saint-Cyr, vice-président de la commission du travail et de la sécurité sociale, me fait connaître que, dans sa séance du 6 avril 1949, la commission du travail et de la sécurité sociale a décidé de demander au Conseil de la République l'octroi de pouvoirs d'enquête en vue de recueillir la documentation relative à l'application de la sécurité sociale dans les départements créés par la loi du 19 mars 1946.

Conformément à l'article 30 du règlement, il sera statué sur cette demande après consultation du bureau.

— 13 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Fléchet un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil (ravitaillement) par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (n° 273, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 307 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Grenier un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la reconstruction et de l'urbanisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (n° 269, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 308 et distribué.

J'ai reçu de M. Emilien Lieutaud un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la justice par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (n° 265, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 309 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Durand un rapport fait au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 5 *bis* de la loi du 15 avril 1829, modifié par la loi du 12 juillet 1941, qui régit la pêche fluviale en France (n° 157, année 1949).

Le rapport sera imprimé sous le n° 311 et distribué.

— 14 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcilhacy un avis présenté au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949 (n°s 113 et 228, année 1949).

L'avis sera imprimé sous le n° 310 et distribué.

— 15 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances sur l'ordre du jour.

M. Edgar Faure, *secrétaire d'Etat aux finances.* Je dois indiquer au Conseil de la République que mon collègue M. Pflimlin, ministre de l'agriculture, ne sera pas demain à Paris. Je prie donc le Conseil de la République de retirer de son ordre du jour de demain, qui est d'ailleurs, je crois, très chargé, la discussion du projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949, qui y avait été inscrite par la conférence des présidents du 31 mars.

M. Alex Roubert, *président de la commission des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. M. le ministre des travaux publics ne pourra pas assister à la séance de demain, et il nous a fait demander de bien vouloir reporter à mardi l'examen du budget des travaux publics qui avait été également inscrit à l'ordre du jour de demain par la conférence des présidents du 31 mars.

Je demande donc que soit retiré de l'ordre du jour le vote de ce projet.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainci décidé.

En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, qui aura lieu demain jeudi 7 avril, à neuf heures et demie.

Vote de la proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer: 1° la loi du 24 mai 1946 modifiant les articles 169 et 171 du code pénal; 2° la loi du 24 novembre 1943, validée par l'ordonnance du 28 février 1945 et l'ordonnance du 8 février 1945, modifiant les articles 174 et 177 du code pénal; 3° la loi du 8 octobre 1943, validée par l'ordonnance du 28 février 1945, modifiant l'article 373 du code pénal. (N°s 111 et 230, année 1949. M. Durand-Réville, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. (N°s 229 et 254, année 1949. — M. Pellenc, rapporteur; n° 293, année 1949, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Longchambon, rapporteur; et n° 292, année 1949, avis de la commission de la production industrielle. — M. Grégory, rapporteur; avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Le Basser, rapporteur; et n° 304, année 1949, avis de la commission de l'agriculture. — M. Dulin, rapporteur; avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, — M. Jules Pouget, rapporteur; n° 294, année 1949, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Marc Rucart, rapporteur; avis de la commission de la marine et des pêches, — M. Rochereau, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de M. Roger Duchet, des membres des groupes des républicains indépendants et du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à rendre la liberté au commerce de l'essence. (N°s 176 et 290, année 1949. — M. Aubert, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant l'assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer. (N°s 72 et 287, année 1949. — M. Denvers, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la santé publique et de la population par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. (N°s 268, 295 et 297, année 1949. — M. Jean Berthoin, rapporteur général, et M. Landry, rapporteur spécial.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage proefssionnel et instituant des allocations de logement, et prévoyant, à titre exceptionnel, des réductions de loyers. (N°s 216 (rectifié) et 289, année 1949. — M. de Félice, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le président de la République à ratifier la convention internationale des telécommunications signée à Atlantic-City (Etats-Unis d'Amérique) le 2 octobre 1947. (N°s 261 et 282, année 1949. — M. Fouques-Duparc, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 6 AVRIL 1949

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elle ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leurs réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

DEFENSE NATIONALE

535. — 6 avril 1949. — **M. Jean Clero** demande à **M. le ministre de la défense nationale**: 1° quand paraîtra la liste des unités F. F. I. reconnues comme combattantes pour la période de juin 1940 à la Libération de leur département; 2° quelle est la référence du texte donnant la date officielle de Libération de chaque département; 3° quand sera définie la situation des unités qui ont continué à combattre dans les limites géographiques de chaque département quand celui-ci comprenait une poche plus ou moins importante, ou se trouvait en limite de la zone de combat; 4° quand paraîtra la liste des unités provenant des F. F. I. et qui ont continué le combat soit dans des départements voisins, soit dans leur département lorsque celui-ci était en bordure d'un front stabilisé; attire tout paticulièrement l'attention de M. le ministre de la défense nationale sur les unités qui ont combattu sur les Alpes et précise que, d'après les nomenclature parues au B. O. P. ne sont actuellement reconnues que certaines unités pour les mois de mars à mai 1945 alors que des combats ont eu lieu sur ce front entre le 15 août 1944 et le mois de mars 1945.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

536. — 6 avril 1949. — **M. Alex Roubert** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que son administration des finances vient de mettre en recouvrement les rôles des contributions directes et des impôts sur les revenus dans les territoires recouvrés de Tende et la Brigue; que cette mesure justifiée par la situation juridique des territoires soulève des difficultés du fait que malgré les diverses promesses faites depuis plus d'un an, l'administration des finances n'a pris aucune mesure pour assurer le payement des pensions, arrérages de rentes, livrets de caisses d'épargne, etc. des habitants de cette région, ni assuré le réglement des avoirs des collectivités; et demande, en conséquence, que le recouvrement des impôts ne soit pas poursuivi avant que n'aient été réglées les questions ci-dessus posées sur lesquelles il a attiré l'attention du Gouvernement à diverses reprises.

INTERIEUR

537. — 6 avril 1949. — **M. Marcel Léger** signale à **M. le ministre de l'intérieur** que l'application de l'arrêté du 19 novembre 1948 déterminant les limites dans lesquelles les conseils municipaux pouvaient fixer, à compter du 1er janvier 1948, le nouveau classement hiérarchique des agents titulaires investis d'un emploi permanent dans les cadres des services communaux, constitue pour les secrétaires généraux adjoints un véritable déclassement; expose qu'antérieurement et en vertu notamment de l'arrêté du 23 avril 1946, le secrétaire général adjoint bénéficiait d'un traitement égal à celui de l'ingénieur en chef et de l'architecte en chef dans les grandes villes, et d'un traitement légèrement supérieur à celui de ces techniciens dans les villes de moins de 60.000 habitants; et demande si, en raison du rôle particulièrement important joué par les secrétaires généraux adjoints, appelés bien souvent à remplacer les secrétaires généraux et à partager leur responsabilité, il ne serait pas possible d'appliquer à ces fonctionnaires les indices maxima fixés pour les directeurs des services de voirie ou d'architecture auxquels ils sont appelés à donner des instructions.

RÉPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

(Information.)

424. — **M. Pierre de La Gontrie** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information)** que le recouvrement des redevances des auditeurs de la radiodiffusion française qui se refusent à régler, est opéré en vertu de l'article 85 de la loi de finances du 31 décembre 1945, par voie de contrainte délivrée par huissier; que l'enregistrement perçu sur cet acte qui s'élevait à 30 F est passé à 50 F, puis à 575 F par l'effet de la dernière loi de finances; que l'exagération évidente d'un tel droit a amené la radiodiffusion à suspendre ses poursuites contre les auditeurs défaillants; que le principal de la redevance est, en effet, de 750 F et que la radiodiffusion doit, dans le cas où le débiteur ne s'exécute pas, ajouter à la perte de la redevance, la somme de 575 F qu'elle verse au Trésor; et demande: 1° quelles sommes ont été recouvrées par les services de la radio pendant l'année 1946 sur les auditeurs qui n'avaient pas réglé leur redevance à l'échéance normale; 2° quelles sommes ont été recouvrées, dans le même cas, pendant l'année 1947 et pendant l'année 1948 (étant précisé que la procédure de contrainte a commencé à être appliquée pendant la deuxième moitié de l'année 1947); 3° quelles sommes ont été recouvrées sur cette catégorie d'auditeurs depuis la suppression de l'emploi de la contrainte; 4° quelles mesures il envisage pour obtenir de l'administration des finances: a) soit que les actes délivrés à sa requête bénéficient de l'exemption du timbre et de l'enregistrement, comme cela existe pour le recouvrement des cotisations d'allocations familiales; b) soit que le droit afférent à ces actes soit ramené à 50 F comme précédemment; c) soit que l'enregistrement desdits actes ait lieu en débet. (*Question du 8 mars 1949.*)

Réponse. — Aux termes de l'article 85 de la loi de finances du 31 décembre 1945, le recouvrement par voie de contrainte exécutoire s'applique aux seuls débiteurs domiciliés au siège de la région radiophonique ou à la résidence d'un délégué du chef du service régional des redevances, soit, en pratique, dans tous les chefs-lieux de département; partout ailleurs, ce sont les services du Trésor qui continuent à procéder au recouvrement, par les voies de droit, des redevances impayées. Le taux de la redevance étant, d'autre part, passé successivement de 300 F en 1946, à 500 francs à partir du 1er janvier 1947, puis à 750 F à compter du 1er avril 1948, il est assez difficile de tirer des conclusions valables des chiffres donnés ci-après en réponse aux questions posées: 1° en 1946, les services du Trésor ont encaissé 13.010.219 F sur les auditeurs n'ayant pas réglé leur redevance à la radiodiffusion dans les six mois de l'échéance; 2° en 1947, le nombre de contraintes établies s'est élevé à 13.534 dont 7.395 ont été encaissées; en 1948, ces chiffres ont été respectivement de 39.761 et 18.591 (chaque contrainte comporte, d'une façon générale, le montant de la redevance impayée, plus la pénalité légale de 100 p. 100); en 1947, le montant des redevances impayées majorées de la pénalité de 100 p. 100 dont le recouvrement par les voies de droit a été confié aux services du Trésor, s'est élevé à 11.507.657 F; ce chiffre est passé à 19.212.981 F en 1948; 3° aucune contrainte n'a été décernée depuis le 1er janvier 1949; il n'est, par ailleurs pas encore possible de donner des chiffres concernant le montant des redevances impayées dans les délais légaux et recouvrés par les services du Trésor du 1er janvier 1949 à ce jour; 4° la radiodiffusion française est intervenue auprès du ministère des finances en vue d'obtenir que les contraintes établies par les services régionaux de la redevance soient purement et simplement exemptées du timbre et de l'enregistrement; la réponse a été défavorable. La radiodiffusion envisage néanmoins de reprendre sa proposition et d'en demander un nouvel examen.

JUSTICE

413. — **M. Max Plechet** expose à **M. le ministre de la justice** que, sur réquisition d'un commissaire de police, un garage public a dû mettre en fourrière un véhicule appartenant à un individu qui est actuellement en prison; qu'au moment où le garagiste a réclamé au parquet le payement des frais de garage, il lui a été répondu par M. le procureur de la République « que le véhicule automobile du sieur en question, placé administrativement par un commissaire de police dans son garage, n'avait fait l'objet d'aucune saisie ou confiscation régulière de la part du juge d'instruction ou de la cour d'appel et qu'il appartenait aux créanciers, à défaut de règlement volontaire des sommes dont l'individu en question était redevable, de recourir aux voies légales d'exécution »; que la valeur du véhicule est notoirement insuffisante pour couvrir à la fois les frais de garage et les frais de poursuites engagées et lui demande devant quelle autorité le garagiste peut se retourner pour réclamer le payement de ses frais de garage et quelles sont les responsabilités encourues, et éventuellement les sanctions dont serait passible le signataire de l'ordre de réquisition. (*Question du 4 mars 1949.*)

Réponse. — Aux termes de l'article 57 du décret du 26 juillet 1947, relatif aux frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, les frais de fourrière doivent être prélevés sur le produit de la vente de l'objet saisi, par privilège et de préférence à tous autres. Quand le produit de la vente n'est pas suffisant pour couvrir les frais, ceux-ci sont imputables sur le budget de mon département (chapitre frais de justice) à condition que la mise en fourrière ait le caractère de mesure d'instruction et ait été précédée d'une ordonnance ou d'une réquisition délivrée par l'autorité judiciaire (circulaire de ma chancellerie du 2 juillet 1905, n° 31). Si la mise en fourrière opérée sur réquisition d'un commissaire de police n'a pas été régularisée par la faute de ce dernier, elle a un caractère administratif. Il appartient à l'intéressé de saisir l'autorité administrative compétente pour statuer tant sur le payement des frais de garage que sur les responsabilités encourues éventuellement.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

414. — **M. Louis Le Leannec** signale à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** la situation d'un artisan, propriétaire, par donation de ses parents à la date du 5 août 1947, d'un fonds totalement sinistré et auquel les services compétents refusent toute allocation d'attente, bien qu'il n'en ait versé aucune au précédent propriétaire, en invoquant le caractère de la transmission dudit fonds par donation et non par succession, et demande s'il n'y a pas là interprétation abusive de la loi en vigueur et si aucune possibilité n'est laissée à l'intéressé de faire valoir des droits qui paraissent certains. (*Question du 4 mars 1949.*)

Réponse. — La loi du 30 août 1947, instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre, stipule, en son article 4: « L'allocation d'attente n'est pas accordée aux acquéreurs de biens sinistrés. Au cas de mutation par décès, elle est accordée, proportionnellement au montant de leurs droits sur les biens dont il s'agit, au conjoint survivant, aux ascendants et aux descendants du *de cujus* qui remplissent les conditions fixées à l'article 1er ci-dessus. » Aux termes des articles 1075 et 1076 du code civil, la donation-partage s'analyse en une mutation entre vifs. En vertu des dispositions de l'article 4, alinéa 1er, précité, les donataires d'un bien sinistré doivent donc être écartés du bénéfice de l'allocation d'attente. Pour permettre de rechercher si l'instruction de l'affaire, à laquelle il est fait allusion, a été régulièrement effectuée, l'honorable parlementaire aurait intérêt à saisir du cas d'espèce le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

432. — M. Joseph Lecacheux expose à **M. le ministre de la reconstruction et l'urbanisme** que la loi du 31 août 1947 donne droit à des allocations d'attente pour les sinistrés remplissant certaines conditions, que ces allocations étaient basées sur la valeur locative des propriétés bâties, valeur cadastrale; que la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers a modifié la valeur locative, qui ne serait plus la valeur cadastrale; que les sinistrés dont la propriété a été totalement détruite, dont les vestiges mêmes ont été dispersés, partagés, se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir, comme le veut la nouvelle loi, estimer cette valeur locative: et demande quels sont la méthodes et les moyens que ces sinistrés peuvent utiliser pour déterminer d'une façon légale la valeur locative de leurs propriétés détruites. (*Question du 9 mars 1949.*)

Réponse. — La valeur locative définie à l'article 27 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, sur les loyers, n'est pas celle qui sert de base au calcul de l'allocation d'attente pour les immeubles assujettis à la contribution foncière des propriétés bâties. L'allocation d'attente est, pour cette catégorie d'immeubles, déterminée d'après la valeur locative servant de base au calcul de cette contribution. Les sinistrés n'ont pas à déterminer eux-mêmes cette dernière valeur locative, dont le montant est indiqué par les services du cadastre, sur la demande des délégations du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 6 avril 1949.

SCRUTIN (N° 80)

Sur l'amendement (n° 6 rectifié) de M. Debré à l'article 1er du projet de loi portant autorisation des dépenses d'investissement pour l'exercice 1949.

Nombre des votants..... **299**
Majorité absolue..... **150**

Pour l'adoption **72**
Contre **227**

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Bertaud.
Boisrond.
Bollifraud.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Brunet (Louis).
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Colonna.
Corniglion-Molinier, (Général).
Cornu.
Coulnaud.
Coupigny.
Cozzano.
Debré
Debû-Bridel (Jacques).
Delalande
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dietheim (André).
Doussot (Jean).
Driant
Dronne.
Mme Eboué.
Estève.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Gaullo (Pierre de).
Gracia (Lucien de).
Gros (Louis).
Hebert.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Lassagne.
Le Basser.
Leccia.
Léger.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Litaise.
Loison.
Madelin (Michel).
Marchant.
Mathieu.
Maupoil (Henri).
Montalembert (de).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Pajot (Hubert).
Pernot (Georges).
Pontbriand (de).
Rabouin.
Radius.
Rochereau.
Sarrien.
Teisseire.
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henri).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
André (Louis).
Assailit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles), Haute-Marne.
Barthe (Edouard).
Benchiha (Abdelkader).
Bène (Jean).
Berlioz.
Bernard (Georges).
Berthoin (Jean).
Biaka Boda.
Biatarana.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Calonne (Nestor).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chaintron.
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy
Mme Claeys.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Cordier (Henri).
Coty (René).
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
David (Léon).
Mme Delabie.
Delfortrie.
Delthil.
Demusois.
Denvers.
Descomps (Paul-Emile).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Dubois (René-Emile).
Duchet.
Dulin.
Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fléchet.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Franceschi.
Franck-Chante.
Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert (Jules).
Mme Girault.
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gustave.
Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Hauriou.
Héline.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jaouen (Yves).
Jozeau-Marigné.
Kalenzaga.
Lachomette (de).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lafleur (Henri).
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Landry.
Lasalarié.
Laurent-Thouverey.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Le Maître (Claude).
Léonetti.
Liotard.
Lodéon.
Longchambon.
Maire (Georges).
Malecot.
Malonga (Jean).
Manent.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Maupeou (de).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou)
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Mostefaï (El-Hadi).
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Peschaud.
Petit (Général).
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Primet.
Pujol.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Mme Roche (Marie).
Rogier.
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Sailer.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafer.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Souquière.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Tellier (Gabriel).
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane)
Viple.
Voyant.
Walker (Maurice).
Yver (Michel).
Zafimahova.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Anghiley.
Ba (Oumar).
Delorme.
Dia (Mamadou).
Dumas (François).
Jézéquel.
Labrousse (François).
Lafay (Bernard).
Lagarosse.
Lecacheux.
Lemaire (Marcel).
Pouget (Jules).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Alric.
Chalamon.
Gouyon (Jean de)
Rotinat.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Kalb, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 310
Majorité absolue..... 156

Pour l'adoption..... 77
Contre 233

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du jeudi 31 mars 1949.*

(*Journal officiel* du 1er avril 1949.)

Dans le scrutin (n° 79) sur l'ensemble de l'avis sur la proposition de loi relative au cumul des exploitations agricoles:

M. Breton, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « contre ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.